



IGA

Inspection Générale de l'Administration



Rapport d'activité 2006

INSPECTION GENERALE DE L'ADMINISTRATION

RAPPORT D'ACTIVITE

ANNEE 2006

Avril 2007

SOMMAIRE

AVANT-PROPOS	3
INTRODUCTION.....	4
I) L'IGA EN QUELQUES CHIFFRES	6
1) LES EQUIPES.....	6
2) LES MISSIONS EFFECTUEES EN 2006	8
3) LES MOYENS	12
II) PRESENTATION DE QUELQUES MISSIONS 2006.....	14
1) DES MISSIONS APPUYEES SUR DES METHODOLOGIES TOUJOURS PLUS FINES	14
LA MISSION PERMANENTE D'AUDIT DES SYSTEMES DE GESTION ET DE CONTROLE DU FEDER	14
LA PARTICIPATION DE L'IGA AUX AUDITS DU COMITE INTERMINISTERIEL D'AUDIT DES PROGRAMMES (CIAP).....	17
LES AUDITS DE PERFORMANCE DES PREFECTURES	19
LE CONTROLE DES SERVICES DELIVRANT DES TITRES REGLEMENTAIRES	21
LE PROGRAMME D'AUDITS DE MODERNISATION (PAM).....	22
2) DES MISSIONS INSCRITES DANS DES THEMATIQUES D'ACTUALITE.....	24
LE DEVELOPPEMENT DURABLE	24
LA SECURITE CIVILE ET LA PREVENTION DES RISQUES	26
LES MISSIONS EFFECTUEES POUR LE MINISTERE DE L'OUTRE-MER.....	29
3) DES MISSIONS INSCRITES DANS LA REALITE ADMINISTRATIVE ET TERRITORIALE.....	35
L'IGA ET LA SECURITE	35
L'IGA ET LES COLLECTIVITES TERRITORIALES	38
III) L'EXPERTISE AU BENEFICE DE TIERS.....	40
1) LA PARTICIPATION AUX TRAVAUX DE COMMISSIONS ET COMITES INTERMINISTERIELS	40
LA COMMISSION SUPERIEURE DES JEUX	40
LA COMMISSION D'ACCES AUX DOCUMENTS ADMINISTRATIFS.....	41
2) L'ACTIVITE DU CORRESPONDANT DU MEDIATEUR DE LA REPUBLIQUE.....	42
3) LA COORDINATION DU RESEAU DE FONCTIONNAIRES CHARGES D'INSPECTION EN MATIERE D'HYGIENE ET DE	
SECURITE DU TRAVAIL	43
4) L'ACTIVITE INTERNATIONALE.....	44
5) LA FORMATION	46
IV) LES 124 RAPPORTS DEPOSES EN 2006	47
AGRICULTURE (1 rapport)	47
AMENAGEMENT DU TERRITOIRE (11 rapports).....	47
COLLECTIVITES TERRITORIALES (7 rapports)	48
DEVELOPPEMENT DURABLE (2 rapports)	49
ECONOMIE – FISCALITE – FINANCES PUBLIQUES (7 rapports).....	49
ELECTIONS (1 rapport)	49
FONCTION PUBLIQUE (voir aussi réforme de l'Etat) (4 rapports).....	50
FONDS EUROPEENS (18 rapports)	50
IMMIGRATION (4 rapports)	52
JUSTICE (5 rapports)	53
LOGEMENT (5 rapports).....	53
PREFECTURES (7 rapports).....	54
REFORME DE L'ETAT – MODERNISATION DE L'ADMINISTRATION (6 rapports)	54
SANTE (6 rapports)	55
SECURITE – POLICE – PREVENTION DE LA DELINQUANCE (13 rapports).....	55
SECURITE CIVILE – PREVENTION DES RISQUES (8 rapports)	56
SECURITE ROUTIERE (4 rapports)	57
TITRES (d'identité, de séjour, de circulation) : conditions de délivrance, lutte contre la fraude, etc. (11 rapports)	57
TRANSPORTS (2 rapports).....	58
URBANISME (2 rapports).....	59
CONCLUSION.....	60
Annexe 1 : Liste des membres du corps.....	61
Annexe 2 : Organigramme	65
Annexe 3 : Liste des destinataires du rapport d'activité	66
Annexe 4 : Liste des contributeurs du rapport d'activité	68

AVANT-PROPOS

En publiant un rapport d'activité, l'inspection générale de l'administration renoue avec une pratique dont l'irrégularité illustre la difficulté. En effet, le dernier remonte à 1998.

L'exercice n'est pas évident.

Il se situe dans une tradition ancienne : on trouve dans la longue histoire de l'IGA depuis 1781 des périodes durant laquelle cette publication était régulière et constituait même une obligation devant le Parlement, répondant notamment à la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen qui impose aux agents publics de rendre compte de leur gestion.

Mais la question de la publicité des travaux du corps, régulièrement posée, a souvent achoppé sur une autre tradition historique, de discréction, voire de confidentialité. En effet, le métier d'inspection et la question du contrôle de l'action publique se sont affirmés très tôt en France, au fur et à mesure que se renforçait le pouvoir central, royal ou républicain. Les inspections sont alors conçues comme des outils d'une grande souplesse, permettant au gouvernement et aux différents ministres de bénéficier d'un regard direct sur le fonctionnement de leurs services. Sur la base d'interventions rapides, peu procédurales et très libres dans leurs appréciations et leur rédaction, l'autorité hiérarchique peut décider d'agir rapidement, modifier, sanctionner ou... de ne pas agir. Cette recherche d'efficacité s'appuie sur une déontologie forte, faite à la fois d'indépendance, de réserve et de loyauté vis-à-vis du gouvernement, et notamment d'un ministère que ses missions incitent par nature à la discréction.

Aujourd'hui, l'accessibilité des rapports d'inspection est une tendance générale de la pratique administrative et la modernisation des inspections générales est loin d'être un simple slogan. L'évolution des modalités de l'action administrative (décentralisation, déconcentration, construction européenne) et la pression des nouvelles régulations sociales conduisent à un retour en force de l'exigence publique de contrôle, associée à celles de publicité et de transparence. La judiciarisation de la vie sociale, la demande de qualité du service public influent sur les méthodes des corps d'inspection (forte progression de la pratique du contradictoire, accroissement des garanties procédurales) comme sur leur contenu, qui évolue du contrôle strict vers l'évaluation de l'action publique et de son efficacité.

Malgré les nouvelles contraintes du métier, l'administration ne peut que se trouver plus forte du regard critique qu'elle porte sur elle-même depuis des siècles, et de la mise en valeur du capital de compétences, de disponibilité, de réflexion et de recul que doivent représenter les corps d'inspection.

Thierry Klinger

Chef de l'Inspection générale de l'administration

INTRODUCTION

L'INSPECTION GENERALE DE L'ADMINISTRATION ET SES MISSIONS

Fondée en 1781 par Necker, afin de « suppléer à la lenteur des moyens de réforme » et faire prévaloir dans les services les « dispositions d'ordre et d'économie dont le gouvernement a adopté les principes », l'inspection générale de l'administration (IGA) est un corps dont la vocation interministérielle s'est renforcée au cours des dernières années. Ses missions se sont en outre diversifiées, afin de mieux répondre aux priorités de l'action gouvernementale.

L'inspection générale relève directement du ministre de l'intérieur et du ministre de l'outre-mer. Elle peut également recevoir des lettres de mission du Premier ministre, ou, avec l'accord du ministre de l'intérieur, de tout autre ministre, étendant ainsi ses attributions à d'autres départements ministériels. Sur les soixante dix membres de l'IGA, environ 60% sont en activité dans le corps, renforcés par dix ou douze chargés de mission, fonctionnaires détachés et inspecteurs généraux en service extraordinaire (préfets et administrateurs civils).

A ses missions traditionnelles de contrôle et d'inspection, s'ajoutent de façon croissante, conformément aux priorités gouvernementales, des missions d'audit et d'évaluation, ainsi que de conseil et d'assistance, qui contribuent, rapport après rapport, à la modernisation de l'administration.

Inspecter et contrôler les services

Cette mission traditionnelle est encore au cœur du métier des inspecteurs : ils exercent, au nom des ministres précités, et par délégation immédiate de ceux-ci, le « contrôle supérieur » sur tous les personnels, services, établissements ou institutions qui en relèvent.

Ont ainsi été réalisés en 2006 des enquêtes disciplinaires, des missions d'inspection sur des dysfonctionnement de services, des contrôles sur la sécurité des préfectures, les conditions de délivrance des titres réglementaires, le fonctionnement de régies... Cette compétence de contrôle s'exerce également en matière d'utilisation des fonds structurels européens, pour le compte de la commission européenne, ou de sécurité civile (compétence nouvelle issue de la loi du 13 août 2004 de modernisation de la sécurité civile), notamment à la suite d'accidents ou de catastrophes naturelles (crues, inondations, feux de forêt...).

Réaliser des audits et des évaluations de politique publique

Ce champ s'est fortement développé au cours des dernières années, en raison de la complexité croissante de la conduite de l'action publique.

Les missions sont alors souvent interministérielles, associant les inspections des autres ministères et comportant fréquemment des comparaisons internationales. C'est ainsi qu'au cours de l'année 2006, l'IGA a réalisé des missions portant notamment sur les capacités d'accueil et l'intégration des immigrés, la lecture automatisée des plaques d'immatriculation, la mesure de la fraude à l'identité, les politiques locales de sécurité routière, mais également sur l'action de l'État en situation de pandémie grippale, la prise en charge des malades dangereux, la lutte anti-

vectorielle, le « secours à personne », ou les « relais services publics » en milieu rural. Depuis octobre 2005, elle a par ailleurs participé à près de quarante audits de modernisation, portant sur des sujets aussi divers que la sûreté aéroportuaire, la maintenance des aéronefs de la sécurité civile, la gestion de la taxe locale d'équipement, les dépenses électorales, la création d'une agence des titres sécurisés, etc.

Conseiller et assister

L'IGA est enfin fréquemment sollicitée pour apporter sa contribution à la mise en œuvre des politiques prioritaires du ministère. Elle est ainsi mobilisée pour le passage à la LOLF (loi organique relative aux lois de finances), tant au ministère de l'intérieur qu'au niveau interministériel dans le cadre du Comité interministériel d'audit des programmes (CIAP), pour le suivi de la mise en œuvre de la LOPSI (loi d'orientation et de programmation pour la sécurité intérieure) ou pour le développement de l'utilisation de la biométrie au ministère de l'intérieur. Des membres de l'Inspection représentent le ministère au titre du Médiateur de la République, de la simplification administrative ou du développement durable. Enfin, des inspecteurs réalisent fréquemment des missions d'assistance administrative auprès de collectivités locales ou de gouvernements étrangers.

La diversité des travaux de l'inspection est ainsi à l'image de la variété des profils et carrières des membres qui la composent, comme en témoignent les quelques données et bilans présentés dans ce rapport d'activité.

I) L'IGA EN QUELQUES CHIFFRES

Mieux faire connaître l'IGA et son évolution, tel est l'objectif des quelques chiffres présentés ci-dessous. Le dernier rapport d'activité de l'IGA remonte à 1998 : l'inspection générale a depuis cette date connu de nombreux changements : ses équipes bougent, ses missions se transforment, son fonctionnement se modernise. Sa longue histoire, son indépendance et son recul n'empêchent en rien l'IGA d'adapter ses méthodes, ses moyens, ses approches aux enjeux de l'administration contemporaine. La continuité de son action doit aller de pair avec la modernité de sa vision.

1) Les équipes

L'activité de l'Inspection générale s'appuie par nature essentiellement sur son capital humain, qu'il a paru utile ici de détailler.

Au 31 décembre 2006, l'IGA compte un total de 70 personnes, dont 50 inspecteurs et 20 agents du pôle administratif.

Le corps des inspecteurs est à la fois très mobile et diversifié : il connaît plusieurs modes de recrutement, alterne les positions en service à l'IGA et hors du service, et accueille régulièrement, à titre temporaire, plusieurs catégories de fonctionnaires. Ainsi, en 2006, l'IGA a connu et organisé 9 arrivées d'inspecteurs (4 retours de détachement, 2 tours extérieurs, 1 accueil en détachement, 1 contractuel étranger, 1 élève de l'ENA à la fin de sa scolarité) et 8 départs (6 détachements, 1 mise à disposition, 1 départ à la retraite).

Profil des 50 inspecteurs en service à l'IGA en 2006

- 38 membres du corps
- 5 inspecteurs généraux en service extraordinaire (préfets)
- 1 fonctionnaire (sous-préfet) en détachement au titre de la mobilité
- 1 fonctionnaire étranger (Autriche) contractuel
- 5 chargés de mission (2 administrateurs civils, 2 préfets, 1 ingénieur en chef des Ponts et chaussées)

Position des 31 membres du corps travaillant à l'extérieur de l'IGA en 2006

- | | |
|---|--|
| <ul style="list-style-type: none">• 24 en détachement• 4 mis à disposition• 2 en disponibilité• 1 hors cadre | <ul style="list-style-type: none">• au ministère de l'intérieur : 6 en administration centrale, 4 dans le corps préfectoral• au ministère de l'outremer : 2• dans des juridictions (cour des comptes, cour d'appel) : 3• dans d'autres administrations : 5• en collectivité territoriale : 3• à la Commission européenne : 2• à l'étranger : 1• dans le secteur privé : 5 |
|---|--|

Origine des membres du corps au 31 décembre 2006

Ayant choisi le corps à la sortie de l'ENA	48	59,25 %
Tour extérieur	19	23,45 %
dont : - tour extérieur	11	13,58 %
- 70.2	4	4,93 %
- tour extérieur du Gouvernement	4	4,93 %
Postes réservés	7	8,64 %
dont : - inspecteur général en service extraordinaire	5	6,17 %
- police	2	2,46 %
Position temporaire	7	8,64 %
dont : - détachement	1	1,5 %
- contractuel	1	1,5 %
- chargés de mission	5	6,17 %
Total	81	100 %

Au total, 62, soit 76,5%, des 81 inspecteurs sont des anciens élèves de l'École nationale d'administration. Ainsi l'ouverture du corps permet une diversification croissante des expériences et parcours professionnels, tout en préservant la cohérence et la qualification de ses membres.

Composition du corps au 31 décembre 2006

	Répartition par grades	Nombre de femmes	Age moyen
Inspecteurs généraux	41	50,61 %	55,5 ans
Inspecteurs	26	32,09 %	42 ans
Inspecteurs-adjoints	9	11,11 %	35 ans
Chargés de mission	5	6,17 %	57,6 ans
Total	81	100 %	25,91 %

L'effectif des inspecteurs depuis 2000

Années	Membres du corps en poste	IGSE	Fonctionnaires détachés et chargés de mission	TOTAL
2000	35	0	0	35
2001	36	0	0	36
2002	38	0	0	38
2003	39	4	4	47
2004	43	4	6	53
2005	40	5	6	51
2006	38	5	7	50

L'équipe administrative, animée par la secrétaire générale et la secrétaire générale adjointe, assure les diverses fonctions de support et de logistique qui permettent à l'IGA une grande autonomie de gestion (budget, fonctionnement du service, gestion des personnels). Cette équipe de 19 personnes est composée de : une secrétaire administrative de classe exceptionnelle en charge de la gestion administrative et financière des membres du corps, 9 adjoints administratifs en charge du fonctionnement de l'inspection et du secrétariat, 2 documentalistes, 1 agent des services techniques en charge de la reproduction des rapports, 5 chauffeurs, et 1 adjoint administratif chargé des fonctions d'huissier.

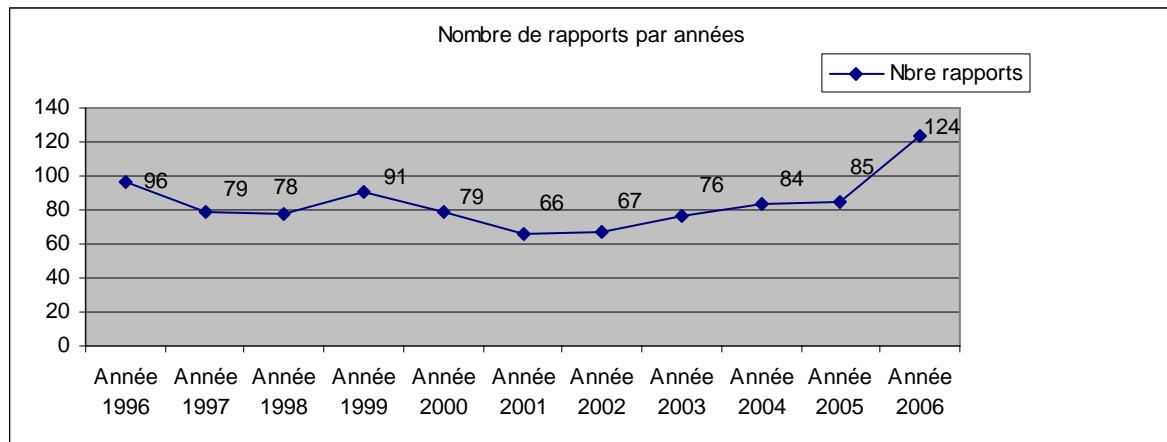
Signalons enfin qu'une contractuelle de catégorie A assiste le correspondant du médiateur de la République et que sont rattachés à l'IGA trois agents (une secrétaire administrative de classe exceptionnelle et deux adjointes administratives) chargés de fonctions d'assistance et de secrétariat pour la mission conjointe MIADT/ MAE sur les visas biométriques.

2) Les missions effectuées en 2006

L'IGA a produit en 2006 **124 rapports**, correspondant à **100 nouvelles missions** (lancées en 2006) et à 24 missions démarrées avant 2006. Au 1^{er} janvier 2007, une vingtaine de missions étaient en cours.

Les évolutions constatées sur une dizaine d'années font apparaître :

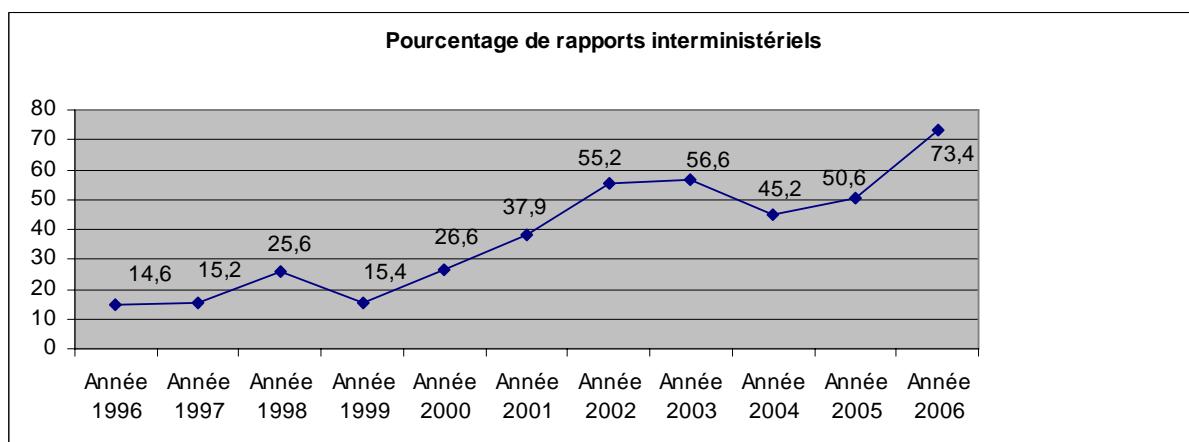
1. Une progression forte de la production de l'IGA en 2006



Cette augmentation (de 57% entre 2000 et 2006, pour une progression du nombre des inspecteurs de 42,8%) traduit l'accroissement de la charge de travail (nombre de saisines), et en particulier des sollicitations interministérielles (audits de modernisation).

2. L'accroissement de la part des missions interministérielles

Désormais souvent privilégiées par les ministres, ces coopérations permettent d'établir des constats et préconisations partagés, utiles à la préparation d'arbitrages interministériels de plus en plus fréquents. La cohérence de l'action publique s'en trouve renforcée, et les différents corps d'inspection confortés, par une meilleure connaissance réciproque et un rapprochement des méthodes et référentiels. La diversité des commanditaires et des partenaires des missions de l'IGA témoigne de cette ouverture croissante.



La diversité des commanditaires des 100 missions lancées en 2006

Ministre de l'Intérieur et de l'aménagement du territoire	26
Ministre de l'Économie, des finances et de l'industrie	23
Premier Ministre (incluant les 18 missions CICC-FS)	20
<u>Ministre de l'Intérieur et de l'aménagement du territoire et un ou plusieurs autre(s) ministre(s) :</u> Santé et solidarité, Économie, finances et industrie, Transports, équipement, tourisme et mer, Emploi, cohésion sociale et logement, Écologie et développement durable, Défense, Justice, Culture et communication, Budget et réforme de l'État	18
Ministre de l'Outre-Mer	6
<u>Ministre de l'Outre-Mer et un ou plusieurs autre(s) ministre(s) :</u> Éducation nationale, enseignement supérieur et recherche, Budget et réforme de l'État, Emploi, cohésion sociale et logement, Sécurité sociale, personnes âgées, personnes handicapées et famille	4
Ministre de l'Intérieur et de l'aménagement du territoire et Ministre de l'Outre-Mer	3

La diversité des partenaires de l'IGA en 2006

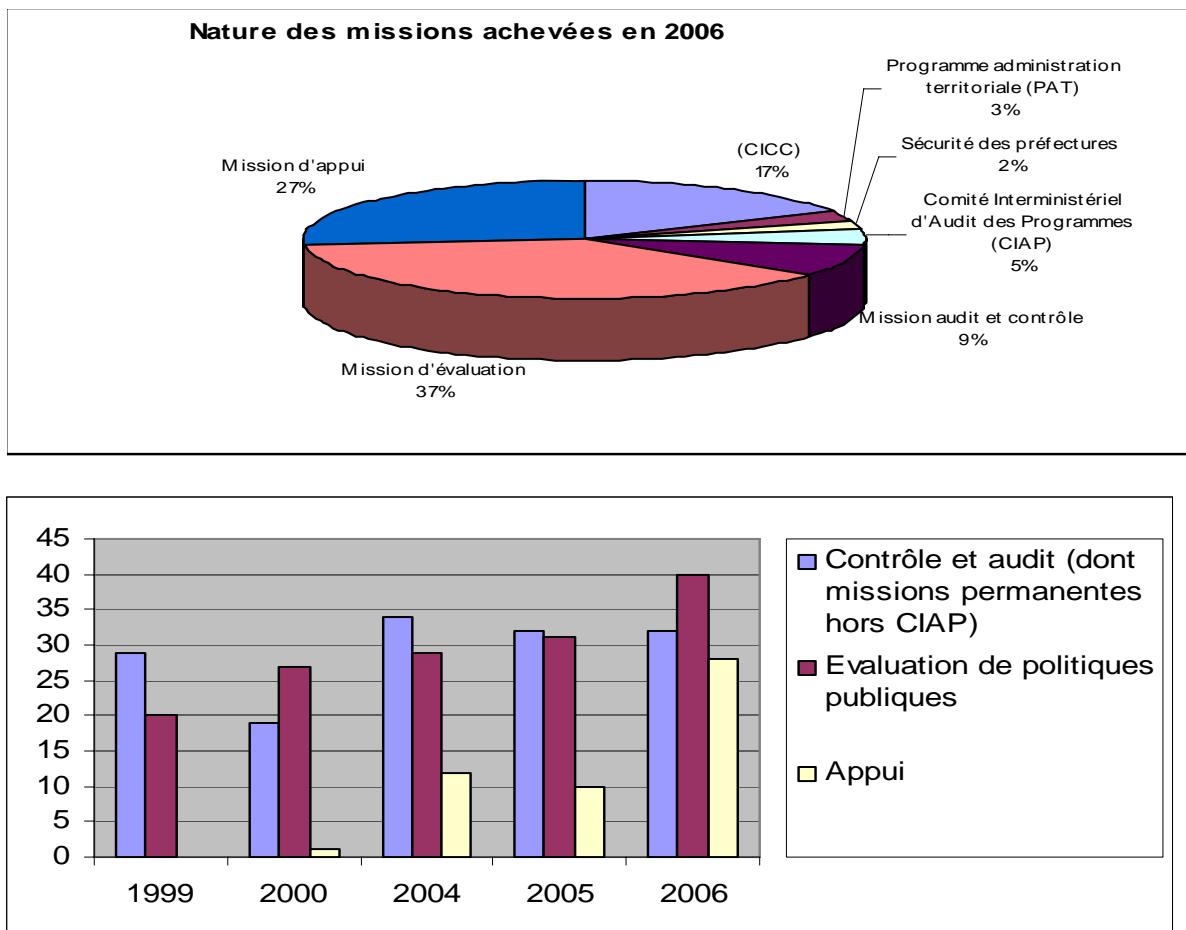
	NOMBRE DE RAPPORTS CONJOINTS
CGPC (conseil général des Ponts et chaussées)	25
IGF (inspection générale des finances)	21
IGAS (inspection générale des affaires sociales)	18
IGPN (inspection générale de la police nationale)	13
IGSJ (inspection générale des services judiciaires)	10
CGEFi (contrôle général économique et financier)	8
CGAAER (conseil général de l'agriculture, de l'alimentation et des espaces ruraux)	7
CGA (contrôle général des armées)	6
IGE (inspection générale de l'environnement)	5
IGN (inspection de la gendarmerie nationale)	5
IGAE (inspection générale des affaires étrangères)	2
IGAENR (inspection générale de l'administration de l'éducation nationale et de la recherche)	1
CGM (conseil général des mines)	1
CGTI (conseil général des technologies de l'information)	1
DIACT (délégation interministérielle à l'aménagement et à la compétitivité des territoires)	1
IDSC (inspection de la défense et de la sécurité civiles)	1
IGAC (inspection générale des affaires culturelles)	1
IGACi (inspection générale de l'aviation civile)	1
IGAr (inspection générale des armées)	1
IGJS (inspection générale de la jeunesse et des sports)	1
IGT (inspection générale du tourisme)	1
ITSC (inspection technique de la sécurité civile)	1
MOSPM (mission d'organisation des services du Premier ministre)	1

3) L'importance croissante des fonctions d'appui et d'évaluation des politiques publiques.

Les modes d'intervention de l'IGA se sont au fil des ans diversifiés et adaptés à la demande.

Les **missions permanentes**, effectuées de façon systématique tout au long de l'année, selon une méthodologie et un calendrier préétablis, sont moins nombreuses : elles concernent l'emploi des crédits européens du FEDER, les conditions de sécurité des préfectures et sous-préfectures, les missions conduites dans le cadre du CIAP, la performance du programme administration territoriale des préfectures (qui remplace la mission de contrôle de l'emploi des crédits de fonctionnement des préfectures). Trois missions permanentes antérieures sont tombées en désuétude : le contrôle des budgets déconcentrés des services de police (repris par l'IGPN), l'évaluation des contrats locaux de sécurité et des adjoints de sécurité.

Les **missions ponctuelles** se diversifient, dans leurs domaines d'application, dans leurs objectifs (contrôle, audit, évaluation, appui) et dans leurs modes de partenariat. Les missions d'appui connaissent en particulier un développement sans précédent, sous des formes qui font appel tant à l'expertise de l'IGA qu'à sa capacité d'animation : appui à la mise en œuvre de projets complexes (exemple : la biométrie), expertise stratégique (en matière immobilière par exemple), participation à la rédaction de textes normatifs, direction de projets, etc.



4. Une présence sur le terrain renforcée

La présence sur le terrain de l'IGA et l'ampleur de la couverture géographique de ses missions se confirment et se développent, apportant à ses travaux la dimension d'écoute, d'observation et de comparaison indispensable à une réflexion approfondie. Gage d'une approche ancrée dans la réalité quotidienne des services, ce souci de constatation et de vérification conduit l'IGA à consacrer une part importante de son budget (60,31 %) aux frais de déplacement.

La couverture géographique des rapports 2006

Rapports à couverture nationale					69
Rapports concernant l'Outre-mer					15
Régions		Départements			
Bourgogne	2	Aisne	1	Haute-Vienne	1
Bretagne	1	Alpes-Maritimes	2	Ille-et-Vilaine	2
Corse	1	Aude	1	Isère	1
Franche-Comté	1	Bouches-du-Rhône	1	Pyrénées Orientales	1
Limousin	1	Corse du sud	1	Savoie	1
Lorraine	3	Finistère	1	Seine-Saint-Denis	1
Pays de la Loire	2	Gard	1	Val d'Oise	1
Picardie	1	Hauts-de-Seine	2	Vaucluse	2
Provence-Alpes-Côte d'azur	2	Haute-Garonne	1	Vendée	1
Rhône-Alpes	4	Haute-Marne	1	Yonne	1
				Yvelines	1

La diversité des destinations (*identification des 5 destinations les plus fréquentes, hors missions CICC*)

2005		2006	
1) Bouches-du-Rhône	15	1) DOM-TOM	21
2) Rhône	12	2) Ille-et-Vilaine	11
3) Nord	10	3) Rhône	10
4) Étranger	10	4) Étranger	6
5) Gironde	8	5) Alpes-Maritimes	6
<i>Autres départements (incluant 4 déplacements en DOM-TOM)</i>	142	<i>Autres départements</i>	113
Nombre total de déplacements (aller-retour)	197	Nombre total de déplacements (aller-retour)	167

5. Une relative stabilité du format des missions

	2005	2006
Durée moyenne d'une mission	5 mois	4 mois
Composition moyenne d'une mission	2 inspecteurs	2 inspecteurs
Nombre moyen de nuitées par déplacement	1,7 nuitée	2,8 nuitées

La mise en route des audits de performance des préfectures (2 ou 4 inspecteurs sur place durant 3 ou 5 jours) et le développement des missions effectuées pour le ministre de l'Outre-mer (21 déplacements en 2006, contre 4 en 2005) expliquent en partie les chiffres 2006, auxquels il faut en outre ajouter les 18 missions CICC-FS (4 auditeurs sur place durant 5 jours).

6. Un indicateur de performance satisfaisant

Enfin, dans le cadre de la mise en œuvre de la LOLF (loi organique relative aux lois de finances), l'IGA a été pleinement associée à l'élaboration du programme annuel de **performance** (PAP) du programme « Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur », dont son activité relève et dont l'objectif est d'assurer une activité d'expertise, d'audit et de contrôle réactive et opérationnelle. Elle s'est dotée en 2005 de deux **indicateurs** de performance. En 2006, suite aux rapports des deux assemblées parlementaires, un seul subsiste, qui mesure l'impact à moyen terme (6 mois) des travaux de l'IGA, au-delà de leur appréciation immédiate. Renseigné sur la base d'un questionnaire rempli par les chefs de mission en liaison avec le commanditaire, cet indicateur permet de rendre compte des suites données aux rapports sous leurs différentes formes : mesures disciplinaires, réunions de travail, prises de mesures concrètes, réorganisations, plans d'actions, suites législatives et réglementaires, etc. Malgré ses limites (il ne mesure que

l'impact, et non la qualité, d'un rapport), cet indicateur fait apparaître un bon taux de rapports donnant lieu à des suites réelles dans les services concernés.

Pourcentage de travaux de l'IGA ayant donné lieu à des suites dans un délai de 6 mois*

Rapports remis entre le 1er janvier 2005 au 31 décembre 2005	72,73%
Rapports remis entre le 1er juillet 2005 et le 30 juin 2006 (RAP 2006)	74,04%

* Indicateur LOLF.

3) Les moyens

L'IGA dispose depuis 1975 d'une **autonomie de gestion** (renforcée par le statut d'avril 2002), qui se traduit en matière de gestion des ressources humaines (mise en œuvre directe des procédures statutaires, commission administrative paritaire et comité technique paritaire propres), de gestion financière, de logistique (parc automobile) et d'administration (équipe de 20 agents).

Depuis la mise en œuvre de la LOLF, le service de l'IGA est rattaché au budget opérationnel de programme n°1 « Politiques transversales » du programme « Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur », placé sous la responsabilité de la secrétaire générale du ministère. Une charte de gestion signée en février 2006 doit assurer à l'IGA des crédits à hauteur des besoins retracés dans les documents prévisionnels de gestion.

Les grandes lignes du budget 2006

Dépenses gérées directement à l'IGA	Dépenses 2006
Affranchissement	3 200 €
Communication/Formation	6 400 €
Documentation	10 000 €
Maintenance informatique	2 700 €
Frais de mission	105 000 €
Mobilier	4 000 €
Petit matériel et fournitures de bureau	17 000 €
Téléphone	11 000 €
Travaux d'impression	13 500 €
Prestations diverses	1 200 €
Total	174 000 €
Dépenses gérées au niveau central	
Informatique	21 000 €
Travaux	20 000 €
Formations (stages organisés pour l'IGA seule)	12 000 €
Total hors masse salariale	227 000 €

Évolution du budget de fonctionnement de l'IGA (hors salaires, travaux et formations)

	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006
Dotation notifiée	96 957	250 517	239 421	239 132	167 800	175 611	187 000
Crédits consommés	76 405	242 060	212 955	227 738	156 732	169 000	186 900
Dont : informatique	24 916	52 245	31 507	60 637	27 321	27 056	21 295

Le pôle administratif assure une triple mission :

- gestion des membres du corps :
 - gestion des carrières : nomination, avancement, retraite, rémunération, droits à congés, suivi statutaire en cas de mobilité (22 actes statutaires pris en 2006, 278 demandes de congés traitées);
 - préparation et suivi des réunions des instances paritaires (CTP et CAP de l'IGA), organisation des élections professionnelles ;

- préparation des documents budgétaires nécessaires à l'élaboration de la loi de finances, des documents prévisionnels de gestion et du schéma d'emploi ;
- suivi de la masse salariale et des effectifs, participation au dialogue de gestion.
- la gestion du fonctionnement de l'inspection :
 - élaboration et suivi des crédits de fonctionnement : évaluation des besoins, suivi des commandes (matériel et travaux), organisation et prise en charge des déplacements...;
 - mise en œuvre du contrôle de gestion et du suivi de la performance dans le cadre de la LOLF (élaboration du PAP et du RAP) ;
 - mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité ;
 - gestion du parc automobile de l'IGA en lien avec le service central automobile.
- la définition et mise en œuvre du plan de formation de l'ensemble des personnels en activité à l'inspection et l'organisation du séminaire annuel de l'IGA.

Le centre de documentation, ouvert à tous les membres de l'inspection, remplit plusieurs missions : assurer une veille documentaire et une revue de presse, répondre aux demandes des utilisateurs, alimenter la base de données (JLB-NET répertoriant tous les documents, dont les rapports de l'inspection, par type, thème, mots-clés, titre, auteur, organisme émetteur, département ou région, mois et année), développer le serveur interne de l'inspection, archiver les dossiers préparatoires aux rapports.

Le fonds mis à disposition des lecteurs reste modeste en raison de l'importance croissante des outils informatiques. Il comprend environ 650 ouvrages, une vingtaine de codes, 10 quotidiens, 30 périodiques, 10 recueils juridiques mis à jour périodiquement et les journaux officiels. L'accroissement annuel est d'une vingtaine d'ouvrages.

En 2006, la fonction de diffusion des rapports s'est ajoutée aux missions de la documentation et le déménagement du lieu de stockage des rapports et archives a été entrepris des combles au sous-sol.

Les principaux chantiers administratifs de l'année 2006 concernent surtout la mise en œuvre de la LOLF au 1^{er} janvier 2006 :

- La gestion des ressources humaines s'est dotée d'outils internes de pilotage des effectifs et de la masse salariale en « mode LOLF » (fongibilité des crédits sous plafonds d'emploi)
- Le contrôle de gestion s'est affiné : en particulier le tableau de bord de suivi des missions, mis en place en 2004, permet dorénavant de renseigner l'indicateur de performance relatif aux suites des rapports.

L'organisation du séminaire interne annuel de l'IGA a permis de réunir deux jours durant à Dourdan (Essonne) une soixantaine de participants et une dizaine d'intervenants. Consacré aux comparaisons internationales en matière de modernisation des services publics, il a également permis de jeter les bases de plusieurs chantiers de rénovation des outils de documentation et de communication de l'IGA.

II) PRESENTATION DE QUELQUES MISSIONS 2006

L'IGA n'a pas choisi ici de résumer l'ensemble de ses missions et rapports (on trouve en tête de chaque rapport un sommaire et un résumé), mais de proposer une sorte de « **coup de projecteur** » sur les types de missions qui ont particulièrement caractérisé l'année 2006 et qui illustrent notamment **l'évolution des activités** de l'Inspection depuis quelques années. Ces activités s'adaptent en effet de façon continue aux nouvelles pratiques, aux nouveaux enjeux et aux nouveaux contextes de l'administration. Les exemples présentés ci-dessous témoignent de ce triple effort d'adaptation et de modernisation :

- des missions appuyées sur des méthodologies toujours plus fines ;
- des missions inscrites dans des thématiques d'actualité ;
- des missions ancrées dans la réalité ministérielle et territoriale.

1) Des missions appuyées sur des méthodologies toujours plus fines

L'introduction du contrôle de gestion et des logiques de résultats, l'ouverture européenne et internationale, le caractère de plus en plus interministériel des politiques publiques, l'exigence de transparence entraînent une mutation profonde des modalités d'intervention de l'IGA. Ces modalités se sont à la fois diversifiées (comme on l'a vu dans le chapitre I) et modifiées dans leur contenu. Sans cesser de vérifier la régularité des procédures, l'IGA s'attache aussi à mesurer davantage l'efficacité de l'action administrative. Pour ce faire, elle est conduite à se doter, comme les organismes et services qu'elle contrôle, de méthodes et procédures beaucoup plus formalisées. L'année 2006 se distingue ainsi par la poursuite de la mise au point de **référentiels internes** de contrôle, dans différents domaines, anciens ou nouveaux, de son activité : crédits européens, audits du CIAP, performance des préfectures, délivrance des titres, audits de modernisation, mais aussi (non détaillés ici) sécurité routière, sécurité des préfectures, outils de gestion de crise des préfectures, etc.

LA MISSION PERMANENTE D'AUDIT DES SYSTEMES DE GESTION ET DE CONTROLE DU FEDER

1. Présentation générale

La Commission interministérielle de coordination des contrôles portant sur les actions financées par les fonds structurels (CICC-FS) a été désignée comme autorité d'audit de l'ensemble des fonds structurels utilisés en France (environ 15 milliards d'€ pour la programmation 2000-2006), quelle que soit l'autorité de gestion (État, collectivités territoriales, établissements publics, voire, pour la part des crédits utilisés en France, entité publique d'un autre État membre de l'Union européenne¹). Elle est notamment chargée de délivrer, pour chaque

¹ 59 programmes en tout bénéficiant de FEDER dont 26 programmes principaux objectif 1 et objectif 2, gérés (sauf en Alsace, où la gestion a été déléguée au conseil régional), par les préfets de région, les SGAR assurant le pilotage du dispositif qui associe de nombreux partenaires et services de l'Etat.

programme géré en France, une déclaration de clôture qui conditionne le versement des fonds communautaires par la Commission européenne.

La CICC-FS est composée de 6 membres désignés par le Premier ministre auquel elle est rattachée : un inspecteur général des finances (président), un inspecteur général de l'administration (vice-président), un inspecteur général des affaires sociales, un inspecteur général de l'agriculture et deux personnalités qualifiées (un ancien préfet de région et un trésorier-payeur général de région).

La CICC-FS élabore, en concertation avec la Commission européenne, une stratégie d'audit et s'appuie, pour réaliser ses audits, sur les corps d'inspection des ministères gestionnaires centraux des fonds.

C'est ainsi que l'IGA intervient, depuis le début des années 90, au titre du FEDER qui est placé sous la responsabilité du ministère de l'intérieur et de l'aménagement du territoire. Outre l'inspecteur général, vice-président de la CICC-FS, et l'inspecteur, secrétaire de la mission permanente, une douzaine de membres de l'inspection réalisent les audits des systèmes de gestion et de contrôle du FEDER.

2. *La méthode*

Les missions sont organisées par région : quand la CICC-FS se déplace dans une région, elle audite la totalité des programmes qui concernent cette région. En ce qui concerne le FEDER, l'IGA mobilise, pour chacune de ces missions, en moyenne 30 jours auditeur dont 20 sur place (4 auditeurs pendant une semaine).

A l'issue de chaque mission, un rapport, qui reprend les principales constatations et demandes des auditeurs, est adressé à chaque autorité de gestion. Une fois les réponses reçues, la phase dite "contradictoire" est close et le rapport définitif est adressé, accompagné d'une lettre soumise, quand il s'agit d'un programme géré par le préfet de région, à la signature du ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire. Ce rapport est également adressé à la Commission européenne et aux autorités nationales responsables.

Depuis l'automne 2005, ces rapports d'audit sont conçus pour répondre de la manière la plus précise possible aux lignes directrices pour la clôture que la Commission a mises en discussion en 2005 et qui ont finalement été adoptées au cours de l'été 2006.

Cette adaptation et la normalisation très forte des rapports ont pour objet d'assurer une homogénéité de traitement de tous les programmes audités, de prévenir, le plus possible, les difficultés qui pourraient survenir lors de la clôture des programmes, début 2009, et de hâter le versement, par la Commission européenne, des soldes dus sur les programmes.

La forme même des rapports vise à en faire des outils commodes de dialogue avec les autorités responsables des programmes et les services de la Commission européenne. Les points sur lesquels les réponses apportées par l'autorité de gestion sont estimées insuffisantes ou non satisfaisantes font l'objet de demandes de compléments et de notes, voire de courtes visites de suivi.

Ce mode de fonctionnement, la normalisation de la démarche d'audit et l'expérience acquise permettent de réduire des délais de production des rapports : le rapport provisoire est

adressé à l'autorité de gestion dans les 10 jours qui suivent le déplacement sur place et, en 2006, le délai moyen d'envoi du rapport définitif après procédure contradictoire a été inférieur à 6 mois.

3. L'activité en 2006

L'IGA a déposé, au cours de l'année 2006, 18 rapports définitifs d'audit de programmes FEDER (sans compter les notes de suivi) : objectif 2 Bretagne, Rhône-Alpes, Lorraine, Provence-Alpes-Côte-d'Azur, Picardie, Limousin, Pays de la Loire, Bourgogne, Franche-Comté ; objectif 1 Guyane, Martinique ; URBAN Grenoble ; INTERREG III A Espace Alpin (partie française), INTERREG III A Wallonie-Lorraine-Luxembourg (partie française), INTERREG III A Saarland-Moselle-Westpfalz ; INTERREG III B Espace Méditerranée Occidentale (partie française), INTERREG III B Espace Caraïbe, Fonds de solidarité de l'Union européenne (inondations de 2003) Bouches-du-Rhône, Gard, Vaucluse. Onze des 26 programmes principaux ont été ainsi couverts par un rapport d'audit pour la seule année 2006.

Pour l'ensemble de ces programmes, le total des dépenses programmées au moment du passage des missions s'élevaient à près de 11 milliards d'€ pour plus de 25 000 projets ; l'IGA a examiné, au cours des audits CICC-FS, 417 de ces opérations (1,63 % du total), représentant plus de 1 milliard d'€ de dépenses (9,42 % du total).

2006 a été également l'année de négociation et d'adoption des règlements européens qui seront applicables pour la génération de programmes 2007-2013 ; partie prenante très active à ces discussions pour tous les aspects contrôles et audits, la CICC-FS a également largement contribué à la préparation des instructions nationales.

4. Les principales observations « transversales » pour 2006

Les constats opérés confirment que la préoccupation, couronnée de succès, visant à ne pas perdre de crédits FEDER par le dégagement d'office, au bout de deux ans, des sommes mises à disposition par la Commission européenne, n'a pas eu d'incidences significatives sur l'aspect "qualitatif" de l'examen des projets par les autorités de gestion.

Globalement, et même si des nuances doivent être introduites selon les programmes, la gestion atteint un niveau de qualité correct. La séparation des fonctions exigée par les règlements (gestion – contrôles – certification des dépenses à la Commission européenne) est bien assurée.

Des problèmes, identifiés dans certains programmes, d'actes attributifs de subventions non conformes aux obligations européennes, sont en voie de règlement ; sauf très rares exceptions, des pièces de dépenses probantes sont désormais présentes dans les dossiers ; le niveau de réalisation des contrôles par sondage prévus par les règlements atteint, dans la plupart des cas, le minimum exigé ; la fonction de certification des dépenses déclarées à la Commission européenne par l'autorité de paiement est correctement assumée.

L'aspect très structurant du logiciel PRESAGE s'est confirmé, et la quasi totalité des services et partenaires apprécient désormais positivement cet outil de monitorage partagé ; l'application est désormais utilisée partout, y compris pour les appels de fonds à la Commission européenne.

A ce jour les contrôles exercés par la Commission européenne ne se sont pas traduits par des corrections financières importantes liées à des insuffisances de gestion sur le FEDER, même

si une menace pèse sur un programme régional 1994-1999 dont la clôture définitive n'a toujours pas été arrêtée par la Commission.

5. *Les principaux enseignements en termes d'audit*

La mission permanente de contrôle du FEDER présente des traits originaux par rapport aux autres missions effectuées par l'inspection générale de l'administration.

Originalité quant au cadre d'intervention. Les membres de l'inspection générale de l'administration interviennent dans un cadre interministériel pérenne, la CICC-FS, et en relation régulière avec les différentes instances européennes et nationales en charge de la gestion et du contrôle des fonds structurels. Les rapports sont présentés sous le double timbre de la CICC-FS et de l'IGA. Les constats effectués conduisent la CICC-FS à émettre des recommandations générales dans son domaine de compétence, destinées à l'ensemble des gestionnaires (qu'il s'agisse d'administrations centrales, de services déconcentrés, de collectivités territoriales ou d'établissements publics).

Originalité quant à la réglementation applicable. Le régime d'octroi des subventions est largement déterminé par la réglementation communautaire. Les contrôles de la CICC-FS ont, aux termes d'un arrangement administratif passé avec la Commission européenne, la même valeur que les contrôles réalisés par les directions générales de la Commission avec lesquelles la stratégie d'audit est coordonnée. On se situe donc dans un cadre qui n'est plus seulement national.

Originalité quant à la méthode. Il s'agit de porter un jugement moins sur une opération donnée que sur le système de gestion et de contrôle lui-même : c'est la qualité du système qui permet d'avoir une "assurance raisonnable" de fiabilité des certifications de dépenses adressées à la Commission européenne.

Originalité quant à la continuité des investigations. A la différence des missions ponctuelles d'audit ou de contrôle, la mission permanente de contrôle du FEDER est organisée de telle sorte qu'elle peut mesurer la mise en œuvre effective ou non des recommandations générales élaborées par la CICC-FS et des observations spécifiques formulées lors de déplacements précédents. Les audits sont donc intégrés dans un processus systématique.

Originalité quant à la finalité des missions. Les constats réalisés par la mission permanente préparent des décisions (déclarations de clôture) dont l'impact financier est important pour l'État.

LA PARTICIPATION DE L'IGA AUX AUDITS DU COMITE INTERMINISTERIEL D'AUDIT DES PROGRAMMES (CIAP)

La réforme budgétaire introduite par la loi du 1^{er} août 2001 se traduit par des modifications importantes dans les procédures budgétaires et comptables et dans les relations entre Gouvernement et Parlement. L'un des éléments majeurs de cette évolution est la présentation au Parlement des objectifs des politiques publiques, puis des résultats obtenus dans leur mise en œuvre. Depuis le 1^{er} janvier 2006, les projets et rapports annuels de performance (PAP et RAP) formalisent les objectifs et les résultats de chaque programme et sont désormais au centre du débat budgétaire. Dans ce nouveau contexte, il importe que le Gouvernement puisse s'appuyer sur des documents (PAP) et des résultats validés pour présenter et rendre compte de son action.

Pour ce faire, le Gouvernement a décidé de faire appel à l'expertise des corps ou services d'inspection et de contrôle administratifs. Afin d'assurer leur mobilisation coordonnée, un comité interministériel d'audit des programmes (CIAP) a été installé en 2002 avec pour mission d'auditer la qualité des projets et rapports annuels de performance associés aux programmes ministériels².

L'IGA dispose, comme l'IGF et l'IGAS, de deux sièges au sein du CIAP qui compte quinze membres issus de corps d'inspection et de contrôle. Impliquée à partir de 2000 dans l'évaluation de l'expérimentation de la globalisation des crédits des préfectures qui a préfiguré la gestion en mode LOLF, l'IGA a pris dès 2003 une part active dans la vingtaine d'audits programmés annuellement par le comité et à partir desquels il émet un avis, adressé au ministre du budget, au ministre concerné par le programme, au responsable du programme, mais également au Parlement et à la Cour des comptes.

A ce jour, vingt membres de l'IGA ont été formés à l'audit CIAP de programmes, notamment pour se familiariser avec le guide méthodologique précis et régulièrement actualisé qui détaille la piste d'audit.

A l'automne 2007, à l'issue du quatrième cycle d'audits (mi 2006-mi 2007), le CIAP aura diligenté 68 audits de programmes (ayant mobilisé plus de 150 auditeurs) et émis autant d'avis. Pour sa part, l'IGA aura participé à 23 de ces audits dans le cadre de missions inter-inspections.

Les cinq audits auxquels a participé l'IGA en 2006-2007 ont porté sur les programmes suivants :

- conditions de vie outre-mer ;
- aménagement du territoire ;
- sécurité routière ;
- gendarmerie nationale ;
- développement de l'emploi.

Après avoir audité les avant-projets puis les projets annuels de performance, les audits CIAP vont s'étendre, à partir de l'été 2007, à l'examen des rapports annuels de performance et à la validation des résultats de performance. A ce stade, les critères de qualité seront centrés sur la fiabilité des résultats chiffrés ainsi que sur la garantie d'objectivité et d'exhaustivité des commentaires relatifs notamment aux écarts constatés entre objectifs et réalisations.

Chaque année, le comité établit un rapport annuel qui synthétise ses avis et recommandations et qui est rendu public. Le rapport 2006 déplore la complexité excessive de la mise en œuvre de la LOLF qui noie l'essentiel et peut engendrer la démobilisation des gestionnaires avec le risque d'installer sur la durée une application minimaliste ou purement formelle de la LOLF. C'est pourquoi le CIAP plaide pour des progrès rapides, qui passent par une simplification et par un retour aux principes fondamentaux qui sous-tendent la loi organique : adéquation des contours des programmes aux politiques publiques, globalisation, fongibilité et sincérité des crédits, réalité du pilotage des programmes par le dialogue de gestion, engagement des responsables de programmes sur la performance, exprimée par des objectifs stratégiques peu nombreux et illustrée par des indicateurs lisibles, pertinents, fiables et documentés.

Site à consulter :

http://www.performance-publique.gouv.fr/expert/doc/CIAP_RapportActivite_novembre2006.pdf

² Décision du comité interministériel de réforme de l'Etat du 12 novembre 2001 et circulaire interministérielle du 4 juillet 2003.

LES AUDITS DE PERFORMANCE DES PREFECTURES

La démarche de performance a été engagée dans les préfectures dès la mise en œuvre de l’expérimentation de la globalisation des crédits, démarrée en 2000 et progressivement étendue à l’ensemble des départements. L’inspection générale de l’administration avait accompagné cette expérimentation en établissant chaque année un rapport d’évaluation. Elle a proposé au ministre de poursuivre l’exercice en organisant chaque année des audits de la mise en œuvre du programme « administration territoriale », dans le cadre d’une mission permanente. Le 23 mars 2006, le directeur de cabinet du ministre d’État a adressé une circulaire aux préfets sur les missions d’audits et le suivi des entretiens de gestion quadriennaux. Elle précise que les audits, mis en œuvre sur la base d’un guide méthodologique diffusé à l’appui de la circulaire, porteront sur les préfectures ayant eu leur entretien de gestion deux ans auparavant.

Rappelons que le programme « administration territoriale » (PAT) s’élève en 2007 à 1,6 milliard d’euros avec un plafond d’emploi autorisé de 30 228 équivalents temps plein travaillé. Il comprend cinq actions : coordination de la sécurité et des biens (action 1), garantie de l’identité et de la nationalité, délivrance des titres (action 2), contrôle de légalité et conseil aux collectivités territoriales (action 3), pilotage territorial des politiques gouvernementales (action 4) et soutien et animation du réseau des préfectures (5). Les dépenses de personnel (titre 2) représentent 81% du programme.

Le volet de performance 2007 du programme est structuré en cinq objectifs auxquels sont associés 13 indicateurs : améliorer la prévention dans le domaine de la sécurité civile, améliorer les conditions de délivrance de titres fiables, réduire le nombre d’actes non conformes des collectivités territoriales, moderniser le contrôle de légalité, optimiser la fonction d’animation et réduire les coûts d’affranchissement et de téléphonie³. S’agissant d’un programme dit de services polyvalents, certains services de préfecture, et donc du programme, participent à des politiques publiques sans être rattachés aux programmes correspondants. Réciproquement, certains programmes influent sur la performance d’actions relevant du PAT, en matière de sécurité par exemple.

L’évaluation par l’IGA de la mise en œuvre du PAT a donné lieu à sept audits⁴ au second semestre 2006 ainsi qu’à une série d’entretiens en administration centrale. Chaque rapport particulier a été adressé, à l’issue de la procédure contradictoire, au préfet concerné, à la secrétaire générale du ministère, responsable du programme, et à l’ensemble des directions de l’administration centrale. Les préfets concernés, à qui est adressé un questionnaire d’évaluation de l’audit, ont dans leur ensemble porté une appréciation positive sur l’organisation de la mission et les préconisations faites. Ils ont, dans bien des cas, établi un calendrier de mise en œuvre de la plupart des préconisations.

Un rapport de synthèse des constats faits lors des sept audits a été établi et présenté au ministre et à la secrétaire générale du ministère, et diffusé ensuite à l’ensemble des directeurs d’administration centrale et à tous les préfets. Le rapport aborde le pilotage local qui concerne les quatre premières actions du PAT et le pilotage national du programme par le responsable du programme et, plus exactement, par la direction de la modernisation et de l’administration territoriale (DMAT) à laquelle cette responsabilité est déléguée.

³ Cf. PAP accessible sur le site suivant :

http://www.performance-publique.gouv.fr/cout_politique/loi_finances/2007/politiques_publiques.htm

⁴ Préfectures de : Yonne (strate 2), Haute-Marne (strate 1), Guadeloupe (strate 2), Finistère (strate 3), Vosges (strate 2), Aisne (strate 3) et Haute-Garonne (strate 4).

Il ressort du rapport de synthèse qu'en matière de culture de résultat, l'avance prise par les préfectures grâce à l'expérimentation de la globalisation des crédits qui a préfiguré la LOLF dès 2000 se maintient, si on les compare à d'autres réseaux de services déconcentrés. Il reste que des marges de progrès sont possibles.

En matière de pilotage local, il importe notamment d'enrichir la démarche de performance afin qu'elle ne reste pas centrée sur la seule valeur des indicateurs, dont certains sont discutables et d'autres peu fiables en l'état actuel. Cette démarche doit aussi davantage mobiliser les préfets et mieux rayonner dans l'ensemble des services afin que l'ensemble des cadres se l'approprie plus largement comme un outil de management. Le contrôle de la fiabilité des indicateurs devra aussi être renforcé en 2007.

L'action 1 portant sur la coordination dans le domaine de la sécurité révèle dans sa mise en œuvre des difficultés en matière de sécurité civile, et plus précisément de prévention des risques naturels et technologiques, qui nécessitent une coopération interministérielle renforcée, notamment avec les directions départementales de l'équipement en tant que services déconcentrés du ministère de l'écologie et du développement durable.

L'action 2 sur la délivrance des titres doit davantage concilier la qualité de service, avec la réduction des délais d'attente des usagers, et la lutte contre la fraude.

L'action 3 sur le contrôle de légalité doit conduire à poursuivre la réflexion sur les méthodes de travail, commencée en 2006 grâce à la circulaire ministérielle du 17 janvier 2006 sur les priorités du contrôle. La montée en puissance rapide d'ACTES (transmission dématérialisée des actes des collectivités locales) en 2007 est à cet égard impérative pour profiter de l'impulsion de cette réforme.

La visibilité sur l'action 4, relative au pilotage des politiques gouvernementales, souffre de plusieurs difficultés. La première est l'absence d'objectifs et d'indicateurs assignés à cette action alors qu'elle est stratégique pour l'État déconcentré. La seconde vient du fait que les outils mis en œuvre pour dynamiser ce pilotage préfectoral (PASER et PASED, pôles) sont aujourd'hui à ajuster avec la mise en œuvre locale de la LOLF qui structure désormais fortement l'action des services déconcentrés. Il est souhaitable que l'année 2007 permette de stabiliser les méthodes, les outils et les organisations, sur lesquels les acteurs s'interrogent aujourd'hui, de façon à clarifier le cadre du travail interministériel.

Le pilotage national du programme est aujourd'hui éprouvé et s'améliore notamment pour apporter davantage de visibilité aux gestionnaires locaux. Le rapport insiste toutefois sur l'impact prévisible des grandes réformes (système d'immatriculation des véhicules, agence nationale des titres sécurisés...) pour les préfectures et sur la nécessité d'anticiper les évolutions de leurs ressources humaines. Les préfectures doivent davantage être partenaires des changements à venir, ce qui implique de leur apporter les informations et les outils nécessaires, y compris dans un contexte et un calendrier évolutifs sinon incertains. La DMAT et les directions « métiers » du ministère (DLPAJ notamment) se doivent d'apporter une assistance opérationnelle pour répondre aux attentes locales.

Le programme 2007 des audits portera au total sur une dizaine de préfectures dont 6 au premier semestre (Calvados, Manche, Orne, Val d'Oise, Loiret et Territoire de Belfort). Le guide méthodologique d'audit a été actualisé et diffusé aux préfectures concernées. Outre la revue générale de chaque action du programme, les audits 2007 porteront une attention particulière aux pistes de progrès identifiées dans le rapport de synthèse 2006.

LE CONTROLE DES SERVICES DELIVRANT DES TITRES REGLEMENTAIRES

1. *Présentation générale*

Traditionnellement, l'IGA conduit des missions dans les services délivrant des titres réglementaires (cartes nationales d'identité, passeports, cartes de séjour, permis de conduire, cartes grises) à la suite de la découverte d'une fraude ou d'une suspicion de fraude. Ces missions, dites « disciplinaires », consistent à caractériser précisément les fautes commises, à proposer les sanctions qui conviennent ainsi que toutes modifications des procédures en vue d'éviter la réitération des faits constatés. Une **synthèse des rapports** auxquels ces missions ont donné lieu a été réalisée en 2006, de façon à définir les facteurs de risques selon les titres et à identifier les dispositifs les mieux adaptés à la prévention des fraudes.

Par ailleurs, l'IGA a été amenée à élargir son champ d'intervention. A la suite de la mise en examen de plusieurs agents de la préfecture de la Martinique, une mission générale de contrôle des services chargés de la délivrance des titres réglementaires Outre-mer lui a été confiée. Hors la dimension strictement disciplinaire, l'accent a été mis sur la qualité générale des dispositifs et modalités de traitement des demandes. Deux aspects ont donc été abordés : le traitement et la prévention de la fraude, d'une part, l'amélioration des pratiques, d'autre part, conformément au double objectif fixé aux services de délivrance des titres dans le projet annuel de performance du programme « Administration territoriale ». Dans le cadre des audits conduits Outre-mer, un **guide destiné aux inspecteurs** a été élaboré collectivement, sur la base de la synthèse des rapports, désormais disponible. Ce guide rappelle les méthodes suivies par les missions récentes de contrôle des services concernés en constituant les pistes d'audit relatives aux titres délivrés dans les préfectures et en identifiant les questions à aborder avec les services ainsi que la documentation de base à leur demander ; dans un premier temps, seuls les titres d'identité (CNI-passeports) et les principaux titres délivrés aux étrangers ont fait l'objet d'un examen.

Par ailleurs, ces contrôles s'inscrivent dans une thématique en constante évolution. La gestion des titres devant s'adapter aux innovations techniques comme aux exigences européennes en matière de sécurité, plusieurs missions de politique générale concernant la délivrance des titres réglementaires ont été conduites en 2006, concernant la mesure de la fraude à l'identité, la carte de qualification des conducteurs et la mise en place de l'agence nationale de délivrance des titres sécurisés.

2. *Les missions en 2006*

L'IGA a déposé, au cours de l'année 2006, 3 rapports définitifs concernant les services de délivrance de titres réglementaires : délivrance des titres réglementaires à la préfecture et dans les sous-préfectures des Bouches-du-Rhône (n° 027), fonctionnement du service des cartes grises de la préfecture d'Ille-et-Vilaine (n° 32) ; délivrance des titres d'identité, de voyage et de séjour à la préfecture de Mayotte (n° 82), premier d'une série de quatre rapports, les trois autres, consacrés à la Guadeloupe, la Martinique et la Guyane, devant être remis au cours du premier trimestre 2007.

3. *Les principaux enseignements*

Pour ce qui est des titres de séjour, le manque de cohérence de l'instruction, dans le temps et dans l'espace, des durées d'instruction parfois très élevées ainsi que des conditions d'accueil souvent dégradées sont les principales difficultés identifiées par les missions. Le niveau

de sécurité des systèmes de délivrance est variable mais présente, dans certaines préfectures auditées, de nombreuses lacunes.

La délivrance des cartes nationales d'identité et des passeports pose beaucoup moins de difficultés. L'accueil en mairie et le contrôle de recevabilité des dossiers sont perfectibles mais la volonté d'entretenir un dialogue avec les services municipaux d'accueil est réelle. Seules les difficultés techniques liées aux nouvelles contraintes en matière d'acceptabilité des photos d'identité sont réelles. Des progrès sont nécessaires sur ce point.

Quel que soit le type de titre, ***la lutte contre la fraude documentaire*** n'est au mieux qu'ébauchée : le dénuement des services en matériel, même élémentaire, est préoccupant, moins cependant que les incertitudes des services, divisés entre des priorités qu'ils perçoivent comme contradictoires : qualité du service, mesurée par la maîtrise des délais de délivrance, garanties apportées à la fiabilité des titres. Les quelques initiatives prises localement auraient besoin d'un appui méthodologique national.

Les propositions des missions dans ces domaines se sont orientées dans quatre directions : la formalisation et l'harmonisation des pratiques, le développement de la polyvalence des agents travaillant dans ces services, l'adaptation des réponses en cas de fraude avérée au sein même de la préfecture, la mise en œuvre de contrôles internes. L'élaboration d'un guide de procédures, notamment en matière d'application du code de l'entrée et du séjour des étrangers en France, apparaît comme une priorité.

LE PROGRAMME D'AUDITS DE MODERNISATION (PAM)

1. *Présentation générale*

Lancé en octobre 2005 à l'initiative du Premier Ministre, le programme d'audits de modernisation a pour objectif, en coordination et cohérence avec les autres actions de modernisation initiées et conduites dans chaque ministère par les hauts fonctionnaires en charge de la modernisation (HFM), d'être un levier clé permettant d'adapter en permanence l'État aux besoins des citoyens, d'améliorer la qualité du service rendu aux usagers, de contribuer à la maîtrise de la dépense publique et de moderniser le cadre de travail des agents.

Cinq vagues successives ont ainsi été conduites, entre octobre 2005 et fin 2006, soit 127 audits couvrant plus de 135 milliards d'euros de dépenses de l'État et portant sur quatre grands thèmes : les structures de l'État, la gestion de dispositifs, l'amélioration de la qualité de service aux usagers et la simplification des procédures, les problématiques transversales (achats, bureautique, archivage...).

L'Inspection générale de l'administration est un des acteurs majeurs de ce dispositif : son chef de corps, comme ceux de l'Inspection générale des finances et de l'Inspection générale des affaires sociales, est membre de son comité de pilotage, présidé par le ministre chargé du budget et de la réforme de l'État ; ses inspecteurs sont, après ceux de l'Inspection générale des finances, les plus nombreux, au sein des différents corps de contrôle, à participer aux audits trimestriels successifs.

2. Les audits conduits en 2006

L'année 2006 s'est caractérisée par une nette croissance du nombre d'audits impliquant un ou plusieurs membres de l'IGA, parallèlement à une diversification des secteurs d'étude concernés.

Le nombre d'audits de modernisation auxquels a participé l'IGA est ainsi passé de 9 en 2005 à **24 en 2006**, mobilisant en ETP **30 inspecteurs et chargés de mission**.

Les 9 audits auxquels a participé l'Inspection en 2005 concernaient pour l'essentiel le ministère de l'intérieur, principalement dans ses dimensions police et sécurité (centres de rétention administratives, fonctionnement administratif et budgétaire de la DPAF de Roissy/Le Bourget, coût des empreintes génétiques, 5 audits sur le paiement des amendes).

En 2006, en revanche, si un quart des 24 audits auxquels a contribué l'IGA a encore concerné des missions, des services et des dispositifs relevant directement du ministère de l'intérieur (dépenses électorales, création de l'agence des titres sécurisés, sûreté aéroportuaire, maintenance des aéronefs de la sécurité civile, gestion administrative et de la paye des personnels du ministère), tous les autres ont porté sur des sujets transversaux d'optimisation et de mutualisation des moyens généraux de l'État (fonctions support et achat dans les cités administratives, modernisation des achats publics) ou sur des enjeux propres à un domaine ne relevant pas de la compétence directe du ministère de l'intérieur tels que le domaine social (logement social outre-mer, prévision et gestion des crédits d'hébergement d'urgence), le domaine économique (outils de pilotage et d'information des dégrèvements et admissions en non valeur d'impôts directs locaux, aides publiques aux entreprises, exonérations de charges sociales spécifiques à l'Outre-mer, gestion de la taxe locale d'équipement et des taxes rattachées), la justice (mise en place des bureaux d'exécution des peines, dématérialisation de la chaîne pénale), l'équipement (mise en œuvre opérationnelle de la réforme du permis de construire et des autorisations d'urbanisme), ou encore l'agriculture (organisation régionale des offices agricoles), conséquence logique de sa dimension interministérielle mais aussi de l'autorité des préfets aux niveaux départemental et régional sur les services déconcentrés, du rôle du Ministère en matière d'aménagement du territoire et de la dimension interministérielle de l'Inspection.

3. Les principaux enseignements

Par les propositions de simplification, de rationalisation, de mutualisation et de mise en cohérence des moyens de l'État dont ils sont porteurs, ces audits ont contribué au dégagement de nombreuses pistes d'économie et de clarification de l'action de l'État, dimensions inséparables de sa modernisation. Par leur rythme régulier, l'adoption d'un référentiel commun de qualité, leur mise en ligne systématique dans une volonté de transparence, ils ont également été l'occasion pour les corps de contrôle en général et l'IGA en particulier d'une réflexion sur la méthodologie, les objectifs et les exigences spécifiques qui s'attachent à un audit public. En s'engageant ainsi fortement et de façon croissante dans ce programme au cours des deux dernières années, l'inspection générale de l'administration, sans pour autant réduire son investissement dans ses missions traditionnelles de contrôle, d'audit et d'évaluation propres aux seuls ministères de l'intérieur et de l'outre-mer, a, à moyens constants, assumé pleinement sa responsabilité d'accompagnateur constant du processus de modernisation de l'État.

2) Des missions inscrites dans des thématiques d'actualité

Destinée autant à contrôler qu'à accompagner l'administration face aux évolutions de la société française, l'IGA prend une large part aux débats et réflexions qui animent et guident l'action publique. Trois exemples : le développement durable, la sécurité civile, l'Outre-mer, illustrent à quel point l'IGA peut enrichir ou faire progresser les thématiques qui participent de l'actualité et représentent de nouveaux défis pour les ministères et leurs services.

LE DEVELOPPEMENT DURABLE

1. Le haut fonctionnaire chargé du développement durable à l'IGA

C'est au sein de l'inspection générale de l'administration qu'ont été désignés les deux hauts fonctionnaires chargés du développement durable (HFDD) pour le ministère de l'intérieur et de l'aménagement du territoire. Depuis l'élaboration de la stratégie nationale de développement durable, adoptée par le gouvernement en juin 2003, jusqu'à la diffusion de la stratégie ministérielle de développement durable en février 2007, le HFDD a eu en charge :

- la participation au comité des hauts fonctionnaires au développement durable préparant les comités interministériels du développement durable (CIDD) où siègent l'ensemble des ministres ;
- la représentation du ministère de l'intérieur dans les réunions interministérielles et toutes les instances traitant du développement durable (ministère de l'écologie et du développement durable, délégation au développement durable, conseil national du développement durable, entre autres) ;
- la préparation, l'actualisation et la révision de la stratégie nationale de développement durable (SNDD) dans les instances nationales d'une part, l'impulsion et le suivi de la mise en œuvre de cette stratégie au sein du ministère de l'intérieur d'autre part.

2. Le rôle du ministère de l'intérieur et de l'aménagement du territoire dans le développement durable

Le développement durable est un principe de valeur constitutionnelle depuis le 1^{er} mars 2005, date de l'intégration de la charte de l'environnement dans la Constitution. L'article 6 de la charte prescrit l'obligation suivante : « Les politiques publiques doivent promouvoir un développement durable ». Les préfets, garants de la mise en œuvre des politiques publiques sur le territoire, sont directement concernés par cette disposition.

La stratégie nationale de développement durable leur confère le rôle de coordonner et mettre en œuvre l'ensemble de ses actions au sein des territoires. Les préfets doivent ainsi animer les politiques publiques concernant les piliers du développement durable et s'assurer de leurs interactions (environnement, économie, social, culture), réaliser l'intégration du développement durable dans les stratégies de l'État et les documents d'objectifs (plans d'action stratégiques, programmes européens, contrats de plan État-région, notamment) et mener le dialogue avec les partenaires de l'État (collectivités locales, entreprises, associations) et les citoyens.

L'ensemble du ministère doit, à travers ses différentes missions et pour tous ses services – centraux, territoriaux, police, sécurité civile –, se fixer des objectifs de développement durable

en termes de politiques publiques et de management éco-responsable. A ce titre, le haut fonctionnaire au développement durable participe à tous les groupes de travail concernant l'évolution du ministère dans ces domaines comme à l'élaboration de la stratégie ministérielle de développement durable.

Sa position à l'inspection générale lui permet par ailleurs d'assurer l'évaluation et la restitution des expériences de développement durable menées sur le terrain par les préfets et les autorités locales.

3. *Le ministère de l'intérieur dans le développement durable*

L'ensemble du ministère de l'intérieur, ses services et personnels, a été engagé dans le développement durable après l'adoption de la stratégie nationale en juin 2003. La sensibilisation du corps préfectoral, les formations pour l'encadrement, des colloques, le partenariat avec d'autres ministères ont accompagné le lancement de la SNDD. Le ministre de l'intérieur a également demandé deux avis au conseil national du développement durable : l'un sur le rôle des préfets et le développement durable remis en 2004, l'autre sur les plans d'action stratégiques de l'État (PASER) et le développement durable. Ces avis avaient été préparés par des groupes de travail associant des préfets, le haut fonctionnaire au développement durable et les membres du CNDD.

Ces actions se sont développées selon deux axes majeurs :

- une implication des préfets via les politiques publiques et les documents contractuels passés entre l'État et les collectivités locales (contrats de plan État-région, programmes européens). Les plans d'actions stratégiques de l'État (PASER, PASED) ont présenté des objectifs de développement durable axés majoritairement sur l'environnement, l'aménagement du territoire, la gestion des ressources naturelles, les énergies renouvelables ; les thèmes des transports, du développement économique et de la cohésion sociale étaient moins représentés ; celui de la gestion éco-responsable a été largement mis en œuvre dans la vie quotidienne des services territoriaux, parfois au travers de projets ambitieux rassemblant les préfectures et les services déconcentrés, ou faisant l'objet de concertation avec les collectivités locales ;
- un engagement de l'administration centrale et du secrétariat général qui, avec le HFDD, ont mis en place un comité de pilotage afin de suivre des groupes de travail portant sur la formation des fonctionnaires du ministère au développement durable, le plan d'éco-responsabilité de l'administration centrale et une campagne de communication en faveur du développement durable ; dans le même temps, quatre groupes de travail pilotés par le préfet de l'Yonne traitaient de méthodes à appliquer pour faciliter l'appropriation de la SNDD par les services de l'Etat sur le territoire et intégrer le développement durable dans les politiques publiques de façon transversale (1), analyser les projets de développement durable au moyen de grilles de critères (2), adapter les procédures dans le cadre de la concertation et du débat public (3), former les fonctionnaires du corps préfectoral tout au long de leur carrière.

En février 2006, le HFDD a remis un rapport relatif à l'intégration du développement durable dans l'organisation de la préfecture de l'Isère⁵ et, en juin 2006, a été diffusé un rapport concernant le bilan de la mise en œuvre du développement durable par les préfets⁶.

⁵ Mission et organisation développement durable de la préfecture de l'Isère – Rapport IGA 06-013-01.

⁶ Bilan 2006 sur la mise en œuvre du développement durable par les préfets – Rapport IGA 06-07-601.

Il a assuré également la mise au point du site consacré au développement durable sur le portail Intranet du secrétariat général et il en coordonne la rédaction et l'actualisation avec une équipe émanant de différents services.

4. *La stratégie ministérielle en faveur du développement durable*

L'actualisation de la SNDD par le comité interministériel de développement durable du 13 novembre 2006 a permis de constater que 85 % des actions prévues étaient réalisées. La SNDD 2006 renforce les objectifs incombant au ministère de l'intérieur dans ses domaines de compétences et étend encore le rôle des préfets, qui devront définir des stratégies territoriales de développement durable articulées plus précisément avec les contrats de plan État-région et les programmes européens.

Pour renforcer la cohérence des actions de la SNDD, préciser le rôle de l'administration centrale et celui des préfets face à leurs interlocuteurs, le ministère de l'intérieur a élaboré sa propre stratégie ministérielle de développement durable. Le HFDD en a été le rapporteur et le coordonnateur. Cette stratégie⁷ comprend cinq objectifs de fond portant sur les grands domaines d'action du ministère et définit les modalités de travail et de partenariat de l'ensemble des services en charge de l'action de l'État dans les territoires. Elle a été diffusée aux parlementaires, à l'ensemble des ministères et doit être suivie avec le conseil national du développement durable. Elle fait l'objet de séminaires de travail avec les préfets et l'évaluation de sa mise en œuvre sera effectuée dans le cadre des missions de l'IGA.

LA SECURITE CIVILE ET LA PREVENTION DES RISQUES

Traditionnellement, l'inspection générale de l'administration développe une part de ses missions et activités dans le domaine de la sécurité civile et, plus largement, dans le domaine de la prévention et du traitement des risques naturels et techniques susceptibles d'affecter la sécurité des personnes et des biens. Le législateur a d'ailleurs entendu confirmer, récemment, la vocation en la matière de l'inspection générale. En application des dispositions de la loi de modernisation de la sécurité civile (loi n° 2004-811 du 13 août 2004), l'inspection générale de l'administration est ainsi investie d'une « mission d'évaluation et de contrôle des actions relatives à la mise en œuvre de la protection des populations menées par les collectivités territoriales, par leurs établissements publics et par les associations agréées » (art. 41, al. 1^{er}) ; elle peut de même « procéder à l'évaluation des actions de prévention et des dispositifs mis en œuvre à la suite d'accidents, de sinistres ou de catastrophes » (al. 2) ; elle peut enfin s'appuyer, pour mener à bien ses missions, sur les compétences techniques de l'inspection de la défense et de la sécurité civiles (art. 42). On ajoutera, pour être complet, que l'activité de l'inspection générale de l'administration s'étend fréquemment, notamment dans le cadre des missions interministérielles menées de concert avec l'inspection générale des affaires sociales, à la santé publique et, en particulier, aux questions touchant l'organisation des urgences et la distribution des soins.

1. *La prévention et le traitement des risques sanitaires*

Les risques inhérents au développement en France métropolitaine d'une pandémie grippale d'origine aviaire se sont traduits par une mobilisation intensive des services de l'État, notamment pour la définition des mesures nécessaires non seulement à la prise en charge des victimes en cas d'épisode de grande ampleur, mais également à la préservation de la vie

⁷ Stratégie du ministère de l'intérieur et de l'aménagement du territoire pour le développement durable.

économique et sociale et à la continuité de la puissance publique. Tel a été l'objet, plus particulièrement, du plan de lutte contre le risque de pandémie grippale d'origine aviaire arrêté en 2006, qui confie une responsabilité particulière au ministère de l'intérieur dans la conduite de l'action « dès lors que les questions de sécurité civile, d'ordre public ou de continuité de la vie collective deviennent prédominantes ».

Forte de son implication interministérielle et de ses capacités propres de réflexion et de conception, l'inspection générale de l'administration a été appelée à contribuer à l'élaboration de la doctrine des pouvoirs publics. Une première mission s'était attachée, au printemps 2005, à préciser les orientations sur les conditions d'organisation et de fonctionnement de l'État en situation durablement dégradée. Une seconde mission a plus directement concouru, au cours du dernier trimestre de l'année 2005, à la préparation des mesures de prévention et de lutte contre la pandémie notamment en vue de parfaire les instructions adressées à cette fin aux préfets ; elle a également apporté son concours à l'information des services déconcentrés de l'État et participé ainsi à la journée nationale de formation organisée, le 15 décembre 2005, au profit des directeurs de cabinet des préfectures, des responsables des SIDPC et des chefs d'état-major de zone de sécurité civile (EMZSC). Cette seconde mission s'est plus particulièrement attachée par ailleurs, à la demande du cabinet du ministre de l'intérieur, à préciser les règles et principes juridiques qui fondent l'action de l'État en cas de crise aiguë. On retiendra en particulier la nécessaire prise en compte des conséquences financières de la crise et des mesures prises pour y remédier, l'aménagement des règles de procédure et, notamment, l'institution de moratoires ou encore les incidences sur la responsabilité de la puissance publique, voire sur la responsabilité pénale des autorités publiques. Autant la définition et la mise en œuvre des mesures nécessaires au traitement de la crise trouvent à se fonder dans le droit positif et, au premier chef, dans les dispositions qui régissent l'exercice des pouvoirs de police générale et spéciale, autant l'appréhension des conséquences de la crise implique, sur le plan juridique en particulier, un réel effort d'anticipation.

C'est dans un registre voisin, marqué par l'épidémie du *Chikungunya* à La Réunion, que s'est inscrite la mission sur les conditions de la lutte antivectorielle, autrement dit la lutte contre les moustiques nuisants et vecteurs de maladies humaines qui affectent plus particulièrement les départements et territoires français de l'Océan indien (La Réunion et Mayotte) et de l'Amérique (Antilles et Guyane). Il importe de définir et de mettre en œuvre une véritable stratégie de lutte contre les vecteurs de maladies, qui s'applique non seulement aux phases épidémiques, mais également aux périodes intermédiaires (information et éducation de la population, traitement préventif des zones à risques) et de promouvoir la coordination des moyens et la collaboration des services. Sans doute convient-il de même, en dépit des mesures de répartition des compétences et des moyens découlant des lois de décentralisation, de confier au représentant de l'État le pilotage de la politique de lutte anti-vectorielle.

2. L'organisation des urgences et la distribution des soins

Parmi les missions dévolues aux services d'incendie et de secours, dont l'organisation s'articule désormais, au sein du département, dans le cadre du service départemental d'incendie et de secours (SDIS), le secours et l'assistance aux personnes revêtent une place de choix : représentant les deux tiers (voire davantage) des missions opérationnelles et constituent, au demeurant, pour les services d'incendie et de secours une mission partagée avec les professionnels, services et établissements relevant du secteur de la santé publique.

Menées le plus souvent de concert avec l'inspection générale des affaires sociales et l'inspection de la défense et de la sécurité civiles, parfois à la demande du nouveau conseil

national de la sécurité civile institué par les dispositions de la loi du 13 août 2004, plusieurs missions ont conduit, au cours de l'année, à confirmer, préciser et compléter les observations formulées au cours des années précédentes. Des missions ainsi effectuées, on retiendra les éléments suivants :

1°) la redéfinition du contenu même du secours à personne :

La prise en charge en urgence des personnes repose, en France, sur un double dispositif : le secours à personne développé par les sapeurs-pompiers et l'aide médicale urgente mise en œuvre sous l'égide de l'hôpital public, entériné par le législateur au milieu des années quatre-vingts. Ces deux dispositifs se recoupent sans se recouvrir : fondée sur un ensemble de centres de secours qui assurent, en permanence, un maillage du territoire, l'action des services d'incendie et de secours s'applique au secours dans toute sa dimension (recherche des victimes, désincarcération, etc.) ; reposant sur la mobilisation des moyens des établissements de soins, mais également des professionnels de santé (praticiens libéraux, auxiliaires médicaux et transporteurs sanitaires), l'aide médicale urgente répond à une vocation essentiellement médicale, qui associe à la prise en charge sur place des malades, blessés et parturientes leur admission en établissement de soins lorsque celle-ci est nécessaire. Si la dualité des dispositifs n'est pas critiquable dans son principe, il importe cependant de procéder à la formulation d'une doctrine opérationnelle partagée fondée sur le bon emploi des moyens d'intervention, la coordination des missions et interventions et la saine allocation des financements.

2°) La nécessité de la coordination entre le SDIS et l'hôpital public :

Appelés à pourvoir, le premier, à la distribution des secours sur l'ensemble du département à travers un ensemble de centres de secours qui assurent un maillage efficace du territoire, le second, à la réception, à la régulation et au traitement des appels relevant de l'aide médicale urgente, le service départemental d'incendie et de secours et le centre hospitalier siège du service d'aide médicale urgente (SAMU) doivent coordonner les modalités de leur intervention, qu'il s'agisse, en amont, de la régulation des appels (notamment au moyen de la « conférence à trois »), et, en aval, de la définition et de l'envoi des moyens à mettre en œuvre. Si la « guerre des rouges et des blancs » s'est dans l'ensemble apaisée⁸, la coordination demeure, aujourd'hui encore, insuffisante. Il importe de procéder à l'application, à l'évaluation et au renouvellement des conventions et protocoles 15/18, l'inspection générale ne pouvant que souligner sur ce point l'importance de l'implication de l'autorité préfectorale, notamment dans le cadre des réunions du comité départemental de l'aide médicale urgente et de la permanence des soins (CODAMUPS). Le développement des plates formes communes, voire de plates formes intégrées pour la réception, le traitement et la régulation des appels, doit être également encouragé.

3°) Le désengagement croissant des professionnels de santé privés :

Si le traitement des situations d'urgence implique, en quelque sorte nécessairement, le recours aux moyens d'intervention relevant soit du SDIS, soit de l'hôpital (SMUR), le concours des professionnels de santé (praticiens libéraux, auxiliaires médicaux, transporteurs sanitaires) n'en demeure pas moins indispensable pour la prise en charge des patients dont l'état ne relève pas d'une intervention en urgence. Force est de constater que, en dépit des efforts de l'assurance maladie aux fins de mieux rémunérer les praticiens qui acceptent d'y participer (sous la forme d'une indemnité forfaitaire en sus de la majoration significative du taux des actes accomplis la nuit et les samedis, dimanches et jours fériés), la participation à la permanence des soins (qui a pris la succession, sous la forme d'un simple volontariat, de l'ancien régime des gardes alors érigé en obligation déontologique) demeure, dans bien des départements, notoirement insuffisante, de

⁸ Elle demeure toutefois ouverte dans certains départements, témoin le département du Gard, objet d'une mission conjointe IGA/IGAS/IDSC en 2006.

sorte que la prise en charge des patients pour des pathologies courantes, voire bénignes, incombe dans les faits au service public ; il s'ensuit un encombrement des services des urgences de certains établissements de soins ainsi qu'une sollicitation injustifiée des services d'incendie et de secours en particulier pour le transport à l'hôpital des personnes qui ne peuvent obtenir le déplacement d'un médecin. Une telle situation est non seulement préjudiciable aux finances publiques, mais elle tend également à surcharger sans motif les établissements de soins et à pénaliser le fonctionnement des centres de secours, l'observation s'appliquant, tout particulièrement, aux centres de secours ruraux dont les personnels, composés le plus souvent de sapeurs-pompiers volontaires, sont ainsi soumis à des contraintes excessives. Il importe, dès lors, d'inciter plus sérieusement les professionnels de santé à prendre la mesure de leurs responsabilités et, à défaut, de réorienter vers les services publics (établissements de soins et services d'incendie et de secours) les moyens financiers alloués par l'assurance maladie à la permanence des soins.

LES MISSIONS EFFECTUEES POUR LE MINISTERE DE L'OUTRE-MER

Le décret d'attribution du ministre de l'outre-mer prévoit qu'il dispose en tant que de besoin de l'inspection générale de l'administration. Celle-ci est donc saisie directement des missions intéressant les départements (DOM) et collectivités d'outre-mer (COM).

1. *La diversité des missions*

En 2006, l'Inspection générale a effectué 15 missions dans les départements et collectivités d'outre-mer. La majorité de ces missions avaient trait à des questions générales à dominante financière et sociale ou de risque, notamment sanitaire.

Une partie des rapports s'inscrivent dans le cadre des missions permanentes et sont cités ici pour mémoire, leur examen relevant d'autres rubriques de ce rapport d'activité :

- CIAP : rapport d'audit sur le programme n°123 « conditions de vie Outre-mer » ;
- CICC : Feder Interreg IIIB – espace Caraïbes et Feder Objectif 1 en Guyane ;
- PAT : préfecture de Guadeloupe : diagnostic et pistes d'amélioration ;
- Sécurité : problèmes de sécurité en Guyane ; services de police de Mayotte ;
- Titres : délivrance des titres d'identité, de voyage et de séjour à la préfecture de Mayotte.

La plupart des missions revêtent un caractère interministériel. Elles ne font pas l'objet d'une spécialisation ou d'une régionalisation, l'ensemble des membres de l'Inspection étant susceptible d'intervenir en raison de ses compétences.

2. *La dominante économique et financière : évaluer et rationaliser les aides de l'État*

Les missions d'audit interministériel auxquelles a participé l'IGA répondent clairement à la volonté de l'État d'évaluer et de rationaliser ses dépenses Outre-mer.

On peut retenir comme significatif de ce point de vue le **rapport relatif à la question de l'indemnité temporaire de retraite Outre-mer (ITR)**, communément appelée

« suspension »⁹. Il s'agit des suppléments de pension versés aux 30 600 retraités de l'État, civils et militaires, qui établissent leur résidence à Mayotte, à la Réunion ou dans le Pacifique (Polynésie et Nouvelle-Calédonie). Le rapport interministériel (IGA, IGF, CGA) a mis en évidence la progression très importante de l'indemnité temporaire de retraite créée en 1952, et jamais supprimée, qui s'élevait en 2006 à 250 M€ (70 % de plus que pour la période 2000-2005) et dont le nombre de bénéficiaires a triplé depuis 1990.

Le montant de cette indemnité est variable selon les départements et représente 35 % à 75 % de la retraite perçue. Ainsi, elle est de 7 800 € par an en moyenne, mais peut culminer à 43 500 € pour les pensionnés civils en Nouvelle-Calédonie, et augmente avec le nombre d'enfants. Le rapport estime que les arguments économiques qui peuvent être avancés pour justifier ce système n'ont pas réellement de fondement à l'heure actuelle. Il souligne que l'installation de ces retraités ne correspond pas à un objectif d'intérêt général et ne s'apparente pas à l'exécution d'un service public. Les auteurs préconisent donc l'arrêt de l'entrée de nouveaux bénéficiaires dans le dispositif. L'extinction du flux et du stock serait obtenue en plusieurs années via l'attribution d'une allocation de fin d'indemnité, le plafonnement du montant annuel ou l'unification à 35 % du taux pour l'ensemble des pensionnés.

L'IGA a également réalisé avec l'IGF un **rappor**t sur l'évaluation de l'impact socio-économique du dispositif de défiscalisation des investissements Outre-mer¹⁰, dispositif élargi à la suite de la loi de programme sur l'Outre-mer du 21 juillet 2003. L'article 38 de la loi prévoit une évaluation de l'impact socio-économique de ces dispositions tous les trois ans à compter de 2006.

Le dispositif de défiscalisation a pour objectif de drainer une part de l'épargne nationale vers l'Outre-mer afin de favoriser son développement économique par des investissements structurants. Les contribuables apporteurs bénéficient en contrepartie d'une réduction de leur impôt.

Le rapport dresse un bilan détaillé des effets de la défiscalisation et de ses faiblesses et part du constat que le montant total annuel des investissements défiscalisés n'est pas connu. On cerne bien, en effet, la valeur des investissements agréés (553 M€ en 2005), mais pas ceux réalisés de plein droit. Quant à la dépense fiscale afférente au dispositif, elle s'élevait, en 2005, à 690 M€, soit un doublement depuis 2003.

Faute de pouvoir disposer d'outils statistiques et méthodologiques fiables et stables dans le temps¹¹, la mission a choisi d'apporter un éclairage macro-économique à l'impact de ces investissements. Ces derniers ont manifestement eu un effet d'entraînement sur l'économie des DOM et des COM, puisqu'ils ont contribué à réduire l'écart entre le PIB par habitant Outre-mer et France entière. Dans les quatre DOM, le PIB a augmenté de 3 % à 4,4 % en moyenne dans les années 1990 contre 2,4 % en métropole.

Cette évolution favorable ne joue néanmoins pas, ou pas suffisamment, sur le chômage, les principaux déterminants de celui-ci étant la forte poussée de la population active et le retard du niveau de formation.

⁹ Mission d'audit de modernisation - Rapport 0601501- sur l'indemnité temporaire de retraite des fonctionnaires de l'Etat Outre-mer. Les fonctionnaires de Guyane, Martinique et Guadeloupe n'en bénéficient pas.

¹⁰ Rapport 0605501 – sur l'évaluation de l'impact socio-économique du dispositif de défiscalisation des investissements Outre-mer.

¹¹ Les comptes de l'Outre-mer sont connus plus tard que ceux de la métropole et sous forme de comptes rapides produits dans le cadre du CEROM (associant INSEE, IEDOM et AFD) et ceux des COM sont produits localement et en décalage avec les comptes nationaux.

La mise en œuvre de la défiscalisation apparaît, enfin, très diverse d'un secteur économique à l'autre : les petits investissements productifs sont très dynamiques, le secteur de l'énergie a profité pleinement des effets de la défiscalisation, notamment dans le domaine des chauffe-eau solaires avec la création d'une nouvelle filière industrielle, mais les résultats sont contrastés dans l'hôtellerie suivant les zones. Ainsi, la Polynésie a développé un réseau d'hôtels de luxe, alors que l'évolution de l'hôtellerie dans les Antilles est plus lente. Globalement, le secteur qui a le plus bénéficié des effets de la défiscalisation est celui du BTP et la construction de logement a été fortement dynamisée. Mais ce développement implique d'être vigilant en raison de ses incidences sur la pression foncière, l'urbanisme et la planification territoriale.

Les auteurs du rapport ont produit 15 recommandations bâties autour de trois objectifs : élaborer un outil d'évaluation, corriger les errements constatés dans la mise en œuvre du dispositif et engager une réflexion sur l'évolution à long terme. Parmi les 15 actions d'amélioration, on retiendra plus particulièrement :

- la création d'une obligation déclarative, pour mieux connaître la défiscalisation de plein droit et mettre au point des outils d'analyse statistique et socio-économique ;
- un bilan des conventions fiscales avec les COM pour subordonner à l'avenir le bénéfice de la défiscalisation à l'existence d'une clause d'assistance administrative ;
- le recentrage de la défiscalisation du logement sur le secteur social ;
- l'amélioration des délais d'instruction des demandes d'agrément.

La mission a aussi souhaité que les enjeux de la défiscalisation soient mieux adaptés aux priorités du développement définies localement.

Le **rapport sur l'évaluation du dispositif d'exonération de charges sociales spécifiques à l'Outre-mer**¹², également interministériel (IGA, IGF, IGAS) a été réalisé en application de la loi de programme pour l'Outre-mer qui a élargi le dispositif d'exonération de charges mis en place en 1994, complété en 2001 par la loi d'orientation de l'Outre-mer. Le montant d'exonération des cotisations sociales s'élevait à 843 M€ en 2005 et avait été multiplié par cinq depuis 2000. Il en résulte une pression croissante sur le budget de l'État qui rembourse ces exonérations aux organismes sociaux.

Là encore, en raison de l'absence d'outils statistiques adaptés ou fiables et de la multiplicité des aides bénéficiant aux entreprises Outre-mer, la mission n'a pas pu évaluer globalement, malgré leur caractère massif, l'impact économique des exonérations de charges sociales. Les chiffres font apparaître les caractéristiques suivantes :

- les trois quarts des entreprises du secteur concurrentiel bénéficient d'exonérations de charges attribuées sans aucune contrepartie et concernant environ 180 000 salariés (dont la moitié dans des entreprises de moins de 11 salariés) ;
- l'augmentation des exonérations depuis 2003 est due à la hausse du SMIC ;

¹² Mission d'audit de modernisation - Rapport 0600901 sur l'évaluation du dispositif d'exonération de charges sociales spécifiques à l'Outre-mer.

- le taux de recouvrement des cotisations sociales a été amélioré, mais sans que cela ait eu l'impact escompté par la réforme.

La mission conclut que les exonérations apparaissent davantage comme un dispositif de transfert indifférencié de la métropole vers les DOM que comme un dispositif ciblé sur la création d'emplois. Elle propose de mieux utiliser le système en corrigeant son caractère généraliste pour aider les secteurs prioritaires. Pour cela, l'État devrait mettre en place un dispositif à deux étages, avec un « étage » de base rationalisé et maintenant un niveau d'exonérations plus favorable que le régime de droit commun, et un second « étage » offrant une exonération complémentaire pour des secteurs définis localement comme prioritaires par un document d'orientation stratégique.

3. *La dominante sociale : la question préoccupante du logement social Outre-mer*

Cette question a été traitée en 2006 par deux rapports, l'un **relatif à la politique du logement social pour les DOM et Mayotte**¹³ dans le cadre d'une mission conduite avec l'IGF et le CGPC, l'autre spécifique à la Nouvelle Calédonie. Seul le premier est commenté ici, en raison de son caractère plus général.

Ce rapport dresse un constat très mitigé de la politique de logement social : les efforts consentis ont permis d'augmenter de 15 % depuis 1999 le parc de logements sociaux et d'améliorer sensiblement les conditions de confort pour la plupart des départements, mais la production globale de logements stagne depuis 2000 autour de 20 000 logements autorisés par an et la part des logements locatifs sociaux autorisés dans ce total a diminué, passant de 30 % en 2000 à 15 % en 2005.

Les principales raisons de cette situation préoccupante résident dans des facteurs tels que la faible disponibilité en foncier aménagé à des prix abordables (carence publique en matière de planification de l'espace et de maîtrise foncière), le concours insuffisant des opérateurs de logement social à la production de nouveaux logements, l'intervention trop limitée des financeurs (ANAH, 1% logement, ANRU), les impacts négatifs des mécanismes de défiscalisation sur le logement social, et la faible implication de la plupart des collectivités territoriales.

Face à ce constat, la mission a proposé de doter le volet « logement » du plan de cohésion sociale des moyens nécessaires pour les DOM et a chiffré à environ 27 000 le besoin de logements locatifs sociaux supplémentaires pour atteindre le ratio du plan de cohésion qui sera obtenu en métropole en 2009. Le besoin annuel global de financement a été évalué à 307 M€ pour un programme annuel d'environ 7 000 logements neufs en locatif social et en accession et de 5 000 réhabilitations.

Pour y parvenir, la mission a préconisé de :

- redéfinir le rôle de l'Etat et son pilotage en créant notamment une agence de l'habitat des DOM et en encourageant pour chaque DOM l'émergence d'une collectivité territoriale chef de file ;

¹³ Mission d'audit de modernisation – Rapport 0600101 sur la politique du logement social Outre-mer (DOM et Mayotte).

- utiliser tous les leviers pour mobiliser la ressource foncière selon une approche globale, alliant les instruments disponibles depuis la planification de l'espace jusqu'à la maîtrise foncière et les outils nécessaires pour y parvenir ;
- optimiser les moyens de financement disponibles en érigeant l'agence de l'habitat des DOM en guichet unique, en recentrant le bénéfice de la défiscalisation vers les opérateurs de logement locatif social, et en affectant en priorité les moyens dégagés au financement de l'action foncière, de l'équipement des terrains et de la surcharge foncière des logements sociaux, locatifs et en accession ;
- dynamiser les opérateurs en leur offrant des perspectives d'activité pluriannuelles, en facilitant l'arrivée de nouveaux opérateurs sur des produits spécifiques tels que les logements pour les étudiants, personnes âgées ou fonctionnaires ;
- s'inscrire dans une stratégie de développement durable tenant mieux compte des contraintes géo-climatiques, des risques qui leur sont liés et des spécificités des populations concernées, notamment en revoyant les conditions d'élaboration et le contenu des normes de construction dans chaque DOM pour les adapter aux impératifs du climat et aux conditions de vie locales, et en encourageant des dispositifs d'auto-construction accompagnée pour relancer la dynamique et l'image des produits d'accession au logement social.

4. *Le risque santé : la lutte anti-vectorielle*

La recrudescence des risques sanitaires et l'émergence de nouvelles endémies appellent une intervention accrue des pouvoirs publics. L'IGA a participé, avec l'IGAS et l'IGE, à une **mission interministérielle relative à la réorganisation des services de lutte anti-vectorielle**¹⁴ contre les moustiques nuisants et vecteurs de maladie humaine.

Le rapport analyse les difficultés de la lutte anti-vectorielle marquée par les limites d'un cadre juridique complexe qui répartit les compétences entre État et collectivités locales de façon peu efficiente, l'organisation insuffisante des services de lutte anti-vectorielle face à de nouvelles pathologies peu anticipées, l'insuffisance des stratégies de lutte trop centrées sur les produits chimiques, alors qu'il est prioritaire de traiter correctement les déchets et les eaux et d'associer les habitants des zones à risque à cette lutte.

Le rapport met notamment l'accent sur l'hétérogénéité de l'organisation de la lutte anti-vectorielle qui relève de l'État en Guadeloupe et à la Réunion, du conseil général en Guyane, d'un service partagé entre l'État et le département en Martinique, tandis qu'à Mayotte le service est placé sous la responsabilité de l'État et constitué d'agents mis à disposition par la collectivité.

La mission préconise que l'État conserve un rôle d'animateur et de pilote, via le préfet, en s'appuyant sur un renforcement des compétences scientifiques, notamment en matière d'entomologie médicale. Le partage de la compétence pour la lutte anti-vectorielle entre l'État, le conseil général et les communes impose de se doter d'un outil coopératif : la mission recommande sur ce point que l'État s'appuie sur un conseil scientifique, formation spécialisée du nouveau conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques (CODERST), prévu par le décret du 7 juin 2006. Cette coordination implique une concertation

¹⁴ Rapport 06 049 02 – Mission interministérielle relative à la réorganisation des services de lutte anti-vectorielle.

avec les maires qui devront mettre davantage en oeuvre, si nécessaire, les mesures de police administrative qui sont de leur compétence.

5. *Le développement des DOM : optimisation de la desserte aérienne, développement de la recherche*

Deux rapports ont traité ces questions de fond dont l'analyse fait apparaître des conditions et des contraintes propres à l'Outre-mer.

La mission conjointe (IGA, IGF, CGPC) relative à **l'optimisation de la desserte aérienne des départements d'Outre-mer**¹⁵ devait analyser les conditions de la desserte aérienne Outre-mer entre la métropole et les DOM, ainsi qu'entre les collectivités d'Outre-mer et leur environnement régional, établir un bilan de l'application de la dotation de continuité instaurée par la loi de programme du 21 juillet 2003, évaluer l'impact sur l'emploi et les tarifs des billets de l'exonération des cotisations sociales dues par les entreprises de transport aérien et, enfin, formuler toutes propositions d'amélioration.

Le rapport estime qu'il n'y a pas de tension sur la question de la desserte entre les DOM et la métropole, que ce soit du point de vue des ultramarins souhaitant se rendre dans les DOM, grâce à l'allégement perceptible des coûts par la dotation de continuité territoriale, ou de celui des professionnels du tourisme qui ne mentionnent pas de difficulté pour la mise en place de leurs prestations. En fait, la principale difficulté de la desserte réside dans « l'hyperpointe » atteinte par la demande au début et à la fin de l'été, phénomène qui coïncide avec la période des vacances et celle des congés bonifiés.

Le rapport propose d'assouplir les obligations de service public pour l'obligation de desserte minimale en basse saison. Il préconise d'écrêter « l'hyperpointe » en négociant un dispositif incitant les bénéficiaires de congés bonifiés à voyager à d'autres périodes, en développant avec les professionnels des charters secs et du transport pour compte propre, en garantissant l'existence, quelle que soit la période, d'une offre tarifaire complète avec un minimum de places dans les catégories tarifaires les plus faibles. Il suggère également d'améliorer le dispositif de continuité territoriale en mutualisant l'expérience des collectivités et en utilisant l'aide à des périodes plus adaptées. Enfin, la création d'un comité d'orientation sur l'Outre-mer permettrait une concertation et une plus grande transparence sur la desserte aérienne Outre-mer en favorisant les échanges avec les élus, les associations et les administrations concernées.

Le rapport relatif aux conditions du développement de la recherche dans les départements d'Outre-mer, commandé à l'IGA et l'IGAENR¹⁶, fait le bilan de l'action des organismes publics et des établissements de recherche dans les DOM et propose des modalités pour améliorer leur pilotage.

Le rapport constate que la recherche dans les quatre départements domiens présente des réussites indéniables grâce aux organismes publics dont l'excellence est reconnue nationalement et internationalement, en particulier pour les recherches portant sur la zone tropicale terrestre et maritime. L'Outre-mer est une chance pour le développement du rayonnement scientifique et technologique français.

La mutualisation des moyens, des axes communs de recherche et la concentration des équipes sur des sujets d'intérêt partagé a permis de renforcer et d'élargir le champ d'action de ces organismes. Certaines faiblesses, pourtant, si elles ne sont pas prises en compte et compensées

¹⁵ Rapport d'enquête 06 042 01 sur l'optimisation de la desserte aérienne des départements d'Outre-mer.

¹⁶ Rapport 06 085 01 – Les conditions du développement de la recherche dans les départements d'Outre-mer.

dans les prochaines années, risquent de remettre en cause ces acquis ou de freiner les efforts d'adaptation à la concurrence européenne et internationale. La faible dimension des structures de recherche et leur relatif morcellement doivent conduire à l'approfondissement de la coordination des organismes de recherche et accentuer leur coopération avec les universités et les centres de référence métropolitains (comme Montpellier) ayant une lisibilité européenne et mondiale.

L'étude préconise trois types d'amélioration :

- les choix de la recherche Outre-mer doivent s'orienter vers le regroupement des moyens sur des thématiques liées aux spécificités locales et répondant aux besoins des populations (agroalimentaire, santé publique, exploitation des ressources maritimes et de la volcanologie par exemple) ;
- la valorisation de la recherche doit entrer dans le champ de vision des responsables de l'Outre-mer à tous les niveaux et les instruments de la loi de 1999 sur l'innovation et la recherche doivent être mieux utilisés ;
- l'État doit affiner le pilotage de la recherche publique dans les DOM en prenant cet aspect en compte dans la réforme des services centraux du ministère de la recherche.

Enfin, l'Etat pourrait soutenir le développement de la recherche Outre-mer en étendant aux investissements effectués dans ce secteur le dispositif de défiscalisation et en soutenant des domaines porteurs et répondant aux besoins des populations comme celui de la santé publique.

3) Des missions inscrites dans la réalité administrative et territoriale

L'expertise et l'expérience de l'IGA s'appuient sur un véritable travail de terrain, conforté par de nombreux déplacements et attentif au contexte concret et quotidien de l'action administrative. Associée à la préparation, à la mise en œuvre puis à l'évaluation des grandes réformes administratives pilotées par le ministère de l'intérieur, l'IGA garde, malgré la diversité croissante de ses missions, un lien étroit, continu, avec les problématiques propres à ce ministère. Témoins, pour 2006, de cet ancrage thématique : la sécurité publique et les collectivités territoriales.

L'IGA ET LA SECURITE

Son indépendance statutaire et la dimension de plus en plus interministérielle de ses activités n'empêchent en rien l'IGA de jouer un rôle important et structurant au regard des missions du ministère l'intérieur. La sécurité publique, la sécurité routière, la sécurité civile constituent en particulier des domaines privilégiés, aux côtés du champ de compétences des préfets et préfectorats.

Les compétences de l'IGA en matière de sécurité publique n'ont cessé de se renforcer au cours des dernières années, accompagnées par la création, en 2003, de deux postes d'inspecteurs généraux réservés à des directeurs de services actifs de la police. Très présente en matière de pilotage de produits innovants et complexes, tels que le développement de la biométrie ou le projet INHES (Identité Nationale Electronique Sécurisée), l'IGA intervient également en second rang, généralement en coopération avec l'inspection générale de la police nationale, sur de

nombreuses questions relatives à la police : organisation, missions, accompagnement des réformes, étude des problèmes de fond de l'emploi de la police...

1. Le pilotage de projets innovants et complexes : Biométrie et INHES

Utilisée depuis longtemps en matière pénale, la biométrie –définition de l'identité par un ou des caractères physiques propres à une personne– s'est révélée ces dernières années particulièrement utile en police administrative sous l'effet de deux facteurs combinés :

- les fraudes à l'identité, en France comme à l'étranger, dont le niveau met en cause l'efficacité de plusieurs politiques publiques ;
- les progrès techniques, qui permettent désormais non seulement d'utiliser la biométrie mais aussi d'en diminuer fortement le coût, que les événements terroristes de 2001, 2003 et 2005, ont par ailleurs rendu psychologiquement plus acceptable.

La première intervention de l'inspection générale de l'administration en ce domaine a porté sur la définition des voies et moyens d'application de la loi du 26 novembre 2003, relative à la maîtrise de l'immigration, au séjour des étrangers en France et à la nationalité, qui prévoyait que les demandeurs de visa français devaient fournir des données biométriques. Le caractère interministériel du projet, la complexité d'une démarche novatrice dans le monde, certes nécessaire à l'effectivité de la politique d'immigration choisie, mais requérant la plus grande prudence en matière de respect des libertés individuelles, a conduit le ministre de l'intérieur à confier sa mise en œuvre à un inspecteur général de l'administration.

A ce jour, 25 consulats et les principaux postes frontières délivrent ou contrôlent des visas biométriques ; la France étant sur ce point le pays le plus avancé en Europe et le dispositif devant être généralisé en 2008.

Le ministre d'Etat a ensuite chargé une équipe de deux inspecteurs généraux de l'administration de coordonner la mise en œuvre de l'ensemble des projets biométriques du ministère.

Ont ainsi été mis au point :

- le dispositif expérimental de contrôle automatisé à la frontière, des ressortissants français qui entrent ou sortent de l'espace Schengen. Le succès manifeste de cette expérience, l'intérêt de rapidité, la sûreté et l'économie en personnels qui peuvent être redéployés sur les tâches prioritaires, ont conduit à prévoir sa généralisation. Celle-ci est maintenant prête et devrait être effective progressivement à partir de la fin 2007 ;
- le dispositif juridique, technique et organisationnel permettant de délivrer des titres de séjour biométriques, la CNIL étant saisie.

L'inspection générale est également intervenue dans ce domaine à travers trois autres missions :

- la première, avec l'inspection générale des finances pour déterminer les conditions, notamment financières, de conception et de production des cartes d'identité biométriques ;
- la seconde, qui a conclu à l'utilité de créer une agence des titres et défini sa compétence, son organisation et ses moyens. Cette agence est aujourd'hui créée; Le président de son conseil d'administration est un inspecteur général de l'administration ;

- la troisième, actuellement en cours, qui associe l'IGA avec l'IGF et l'IGAE sur la définition des besoins en personnels, matériels, immeubles, des services diplomatiques et consulaires pour généraliser la délivrance de visa biométrique.

Enfin, c'est un inspecteur général de l'administration qui pilote depuis 2005 le projet « INES » (Identité Nationale Electronique Sécurisée) de modernisation des titres d'identité et de voyage des français (CNI et passeport). A la demande du Ministre d'Etat, des infléchissements ont été apportés à ce programme, ce qui a conduit à rebâtir la doctrine de l'administration dans ce domaine, en insistant sur le service qui doit être rendu à nos concitoyens en leur offrant un système de gestion de l'identité plus fiable et des titres qui leur permettent de faire valoir pleinement cette identité, dans le monde « physique » comme dans les contacts dématérialisés. C'est ainsi qu'un nouveau projet de loi, relatif à la « protection de l'identité », a obtenu le consensus gouvernemental à la fin 2006. Il fixe les axes, l'évolution à venir, en particulier pour la carte d'identité électronique.

2. Les missions d'audit, d'évaluation et d'appui en matière de sécurité

Au cours de l'année 2006, L'IGA a ainsi été sollicitée pour assurer :

- des audits organisationnels et financiers

Les rapports 2006 ont porté sur le fonctionnement de l'état-major de la zone Sud, de la DPAF de Roissy-Le Bourget, des services de police de Mayotte, de la formation motocycliste urbaine des Yvelines ;

- des évaluations de dispositifs opérationnels

Signalons à ce titre pour 2006 les missions interministérielles consacrées à la sûreté aérienne et aéroportuaire, et le rapport relatif aux problèmes de sécurité en Guyane ou au centre de gestion du trafic de Savoie ;

- des évaluations de politiques publiques

L'année 2006 a été particulièrement riche en la matière, avec l'évaluation de l'exécution 2005 de la loi d'orientation et de programmation pour la sécurité intérieure (LOPSI), des politiques locales de sécurité routière, des adjoints de sécurité et du programme des cadets de la République, de la situation des polices municipales, de l'indemnisation des refus de concours de la force publique, du régime d'ouverture des débits de boissons, etc. ;

- des contributions aux travaux des administrations centrales

Fréquemment sollicitée pour la préparation de textes normatifs (tels que la LOPSI), l'IGA a établi en 2006 plusieurs propositions relatives à la prévention de la délinquance : projets de base statistique, de tableau de bord et de document de politique transversale.

La capacité d'expertise ainsi acquise au fil des années dans les domaines de la sécurité et de la police s'est récemment élargie avec la multiplication des sollicitations dans le domaine de l'organisation administrative de la justice. En 2006, l'IGA a ainsi participé à cinq rapports portant sur certains aspects du fonctionnement judiciaire.

L'IGA ET LES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Les collectivités territoriales, et leurs établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) sont nécessairement concernées ou évoquées par la plupart des missions de l'IGA, dans ses domaines de compétences les plus fréquents, tels que :

- l'aménagement du territoire (rapports en 2006 sur les dispositifs de revitalisation territoriale ou sur les relais services publics en milieu rural, sur la desserte Outre-mer des DOM ou la gestion intégrée de zone côtière) ;
- l'économie et la fiscalité (exemples en 2006 : rapports sur les aides publiques aux entreprises, sur la fiscalité de l'Outre-mer ou des communes touristiques, sur divers aspects de la fiscalité locale) ;
- les fonds européens (18 rapports intéressant au premier chef les collectivités territoriales) ;
- l'immigration, dont plusieurs aspects impliquent les communes (exemple du rapport consacré à l'ANAE) ;
- le logement (5 rapports en 2006 concernant directement les collectivités) ;
- les préfectures, dont les missions (rapport sur l'avenir du sous-préfet d'arrondissement ou rapports « PAT » décrits ci-dessus) sont en prise directe avec les collectivités territoriales et les EPCI ;
- la sécurité publique (avec en particulier un rapport consacré aux polices municipales) ;
- la sécurité civile, qui concerne autant les conseils généraux (plusieurs rapports impliquant les services départementaux d'incendie et de secours) que les communes (missions relatives au risque inondation, par exemple) ;
- la sécurité routière, exemple type de politique partenariale impliquant les différents niveaux de collectivités territoriales (4 rapports en 2006) ;
- la délivrance de titres, dont les modalités en préfecture sont étudiées en lien notamment avec les services d'état civil et d'accueil des mairies (11 rapports en 2006) ;
- l'urbanisme, compétence partagée par excellence (2 rapports en 2006).

Le contrôle et les enquêtes sur les collectivités locales ont représenté, jusqu'en 1982, une part importante de l'activité de l'IGA, pouvant aller de 20% en 1950 à plus de 70% en 1979, 1980 et 1981. Depuis la décentralisation, l'IGA, qui conserve des responsabilités explicites en matière de contrôle de légalité, de concours financiers et de police municipale, remplit vis à vis des collectivités territoriales une mission de conseil et d'expertise, qui prend de multiples formes :

- **accompagnement des grandes réformes** telles que l'intercommunalité ou la décentralisation : l'IGA est sollicitée tant en amont du travail législatif qu'en

accompagnement ou en évaluation a posteriori des mesures retenues (voir par exemple le rapport 2006 relatif aux transferts des personnels de l'équipement) ;

- **études relatives à des collectivités à statuts ou enjeux particuliers** (telle que la Corse ou les collectivités d'outre-mer) ;
- **interventions directes et ponctuelles à la demande et pour le compte des collectivités décentralisées** : audits ou contrôles de services (exemple de la mairie de Nice), appui à certaines négociations ou opérations complexes (exemple des enjeux immobiliers du Parlement européen pour la ville de Strasbourg), évaluations de politiques publiques locales (exemple de la politique de formation professionnelle de Franche-Comté) ; ces rapports restent alors confidentiels et à la discréction des collectivités commanditaires ;
- **rapports sur les enjeux économiques et financiers globaux des collectivités et de leurs établissements publics** (à titre d'exemple, la mission sur le pilotage et la maîtrise des finances locales confiée par les ministres chargés du budget et des collectivités locales à M. Pierre Richard, président du conseil d'administration de DEXIA, dans le cadre de la conférence nationale des finances publiques, a bénéficié du concours de rapporteurs issus de l'inspection générale de l'administration et de l'inspection générale des finances) ou sur **les coopérations** entre collectivités et avec l'État (tels que le rapport sur la gestion du site de Bibracte).

III) L'EXPERTISE AU BENEFICE DE TIERS

1) La participation aux travaux de commissions et comités interministériels

En sus des missions évoquées ci-dessus, les membres de l'IGA sont conduits à participer à de nombreux travaux dans les différents champs de compétences de l'administration. Ils président, animent ou assistent une trentaine de **commissions nationales, groupes de travail et comités**, parmi lesquels on peut citer le CIAP, la CICC, les instances relatives au développement durable (déjà mentionnés), le comité central d'enquête sur le coût et rendement des services publics, la commission des marchés publics de l'État, l'observatoire de la parité, plusieurs commissions parlementaires, enfin, la commission supérieure des jeux ainsi que la commission d'accès aux documents administratifs, qui mobilisent toutes deux fortement l'IGA.

LA COMMISSION SUPERIEURE DES JEUX

Instituée par un décret du 6 novembre 1934 modifié, la Commission supérieure des jeux (CSJ) a pour mission de rendre un avis consultatif, préalablement à la décision du ministre de l'Intérieur, sur toutes les demandes d'ouverture, de transfert ou d'autorisation d'exploiter (jeux de table et machines à sous) présentées par les casinos. Présidée par un conseiller d'État, elle se compose de vingt membres, dont quinze représentants de l'État et cinq élus.

L'IGA joue un rôle important dans le fonctionnement de la CSJ :

- elle fournit la totalité des rapporteurs devant la commission, soit une demi-douzaine en permanence, nommés par arrêté ministériel ;
- deux inspecteurs généraux de l'administration en sont membres avec voix délibérative, à parité avec les grands corps de l'État ;
- elle peut être amenée à connaître, au titre de ses missions d'évaluation ou de contrôle, de la politique des jeux ou de l'action des services du ministère en la matière¹⁷.

Lors de l'examen de chaque demande, les rapporteurs de l'IGA présentent en séance leur analyse du dossier d'instruction transmis par la DLPAJ et la DCRG et concluent par une proposition d'avis. Après avoir entendu l'exploitant du casino et le maire de la commune d'implantation, la commission se prononce par un vote sur la proposition du rapporteur. Lorsque celle-ci n'est pas adoptée en l'état, la commission délibère sur un avis différent.

En 2006, la CSJ s'est réunie à 7 reprises pour examiner les demandes présentées par une centaine de casinos au total, sur 197 en activité. Elle a notamment donné un avis favorable à l'ouverture de 5 nouveaux casinos (sur 7 demandes), à l'attribution d'un millier de machines à sous supplémentaires (sur un total demandé à peu près double) et a délivré, pour des durées comprises entre un et cinq ans, des autorisations d'exploiter. Comme lors des années précédentes, tous ses avis ont été suivis par le ministre d'État, ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire.

¹⁷ L'article 30 de l'arrêté du 22 décembre 1959 confère d'ailleurs à ses membres un droit d'entrée permanent dans les salles de jeux des casinos.

LA COMMISSION D'ACCÈS AUX DOCUMENTS ADMINISTRATIFS

Depuis de nombreuses années, la commission d'accès aux documents administratifs (CADA) recourt à la collaboration régulière d'un membre de l'inspection générale de l'administration. Cette participation au groupe des rapporteurs permanents est d'un grand intérêt pour l'IGA, à plusieurs titres.

1. *Le ministère de l'intérieur, et notamment l'administration territoriale, sont très sollicités*

Chaque année, le rapporteur IGA instruit environ 250 dossiers, dont une part non négligeable concerne directement ou indirectement le ministère de l'intérieur, en particulier les préfectures, qui traitent un nombre important de dossiers individuels donnant lieu à la délivrance de divers titres. Instruisant en toute impartialité les demandes, son rôle consiste à valider, au regard des dispositions que la CADA a compétence pour appliquer, ce qui peut être communiqué de ce qui doit demeurer, provisoirement ou à plus long terme, non communicable. Investi, comme chacun des rapporteurs, de prérogatives d'investigation sur pièces et, le cas échéant, sur place, par le décret n° 2005-1755 du 30 décembre 2005, il peut requérir l'assistance des administrations faisant l'objet d'une demande de communication.

Plusieurs thèmes reviennent de manière très régulière, notamment celui du droit d'accès aux dossiers des étrangers demandeurs de titres ou demandeurs d'asile. Suivant sa jurisprudence constante, la CADA rappelle que, sauf exception dûment justifiée par des motifs tirés de la nécessaire protection de l'ordre public, les dossiers sont communicables aux intéressés, que la demande soit faite directement ou par l'intermédiaire d'un avocat (11 janvier 2007 – préfet du Val d'Oise). La commission a, au fil du temps, élargi et précisée certaines notions qui intéressent directement les services de police ou de sécurité civile. Ainsi, après avoir il y a quelques années établi qu'un extrait de la main courante informatisée était un document administratif communicable, sous réserve éventuelle d'occultation de certaines mentions, elle a récemment estimé que la simple transcription sur papier d'un appel téléphonique concernant une plainte devait être regardé comme communicable dans les mêmes conditions (8 février 2007, préfecture de police).

De manière générale, on ne saurait trop insister sur l'intérêt des préfectures à documenter leurs réponses en communiquant au rapporteur, de manière diligente, tout élément susceptible d'éclairer son analyse. La culture du secret, encore trop présente dans certains services, et qui traduit la méconnaissance du principe fondateur de droit d'accès aux documents administratifs affirmé par le législateur, s'avère en règle générale contre-productive. L'administration n'a rien à perdre, au contraire, dans une coopération ouverte avec la CADA, dès lors que sa position est étayée. Ainsi, sur la base d'un argumentaire convenablement documenté, la CADA a pu considérer qu'il était légitime de refuser la communication d'un dossier de demande d'échange d'un permis de conduire étranger dans la mesure où cette communication aurait pu conduire à divulguer les méthodes utilisées par la Police aux frontières pour l'expertise de faux documents (11 janvier 2007 – préfet de police).

2. *Les préfectures jouent également le rôle de relais vis-à-vis des administrés*

Les préfectures sont également le « point d'entrée » pour l'administré de demandes qui peuvent concerner l'ensemble des services déconcentrés de l'État. Cette fonction est encore malheureusement assurée de manière incomplète. Il est regrettable que la désignation des personnes responsables de l'accès aux documents administratifs soit encore loin d'être

systématisée : l'article 42 du décret n° 2005-1755 du 30 décembre 2005 relatif à la liberté d'accès aux documents administratifs et à la réutilisation des informations publiques, pris pour l'application de la loi n° 78-753 du 17 juillet 1978, fait pourtant obligation aux préfets de désigner dans leur préfecture une personne « référente ». Celle-ci doit, en suivant l'instruction des demandes, assumer l'interface avec le public et avec la CADA.

Cette disposition, encore peu connue de l'administration, a été diversement appliquée par les préfectures. Rares sont celles où il est possible, à partir du site Internet, d'identifier la personne responsable. L'article 43 du même décret précise pourtant que « *les nom, prénoms, profession et coordonnées professionnelles de la personne responsable ainsi que la désignation et les coordonnées de l'autorité qui l'a désignée.* » doivent être portés à la connaissance du public.

Ceci est d'autant plus regrettable que les préfectures sont tenues, non seulement de répondre aux demandes portant sur des documents qu'elles détiennent, mais également de transmettre à l'administration concernée les demandes portant sur des documents dont elles ne possèdent pas copie. Ceci résulte d'une disposition encore largement méconnue, l'article 20 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000, venu compléter le cadre législatif et réglementaire sur lequel la CADA fonde ses avis.

Ainsi, pour l'IGA, la collaboration avec la CADA constitue un champ d'observation et de réflexion particulièrement riche, tant sur les questions de fond liées à l'exercice des compétences du ministère que sur les thématiques liées à la relation avec les administrés.

2) L'activité du correspondant du médiateur de la République

Du fait de ses compétences, de son rattachement direct au ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire et de son statut interministériel, le correspondant du médiateur de la République est choisi parmi les membres du corps.

Le correspondant est donc destinataire de l'ensemble des dossiers adressés par cette instance au ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire. Ces dossiers concernent le règlement de litiges entre les citoyens et le ministère, la recherche de solutions à des problèmes individuels, en droit mais aussi en équité, ainsi que des propositions de réforme. Le médiateur de la République peut, en effet, suggérer une adaptation des méthodes administratives ou une modification des textes en vigueur lorsqu'ils sont à l'origine d'un dysfonctionnement récurrent ou de situations inéquitables.

S'agissant du règlement des litiges entre les citoyens et le ministère, la **trentaine de dossiers transmis par le médiateur de la République en 2006** a concerné des sujets très variés : par exemple, les difficultés rencontrées par une association pour être mise en possession d'un legs dont elle est bénéficiaire, le versement d'un salaire en contrepartie d'un travail fourni au-delà de la période d'activité, le paiement de services supplémentaires, au moment du départ à la retraite, d'indemnités exceptionnelles pendant une affectation Outre-mer. On peut citer aussi des demandes d'abrogation d'arrêtés d'expulsion, d'exécution d'un jugement du tribunal administratif, de reconstitution de carrière pour une meilleure pension de retraite, de preuves concernant un contrôle automatisé, ainsi que des demandes d'informations relatives à certaines dispositions réglementaires en matière de fonction publique territoriale. Mais cette énumération n'est pas exhaustive.

Au mois de mars 2007, la moitié environ de ces dossiers transmis en 2006 sont clos ; sept ont été résolus favorablement. Les autres sont en cours d'étude dans les services de l'administration centrale et nécessitent parfois l'avis des services déconcentrés (dossiers concernant d'anciens agents de préfectures, d'anciens fonctionnaires de police relevant de SGAP, demandes d'abrogation d'arrêtés d'expulsion devant être soumises aux commissions départementales d'expulsion) ou d'autres instances (Conseil d'État, par exemple, pour la mise en possession d'un legs quand il y a opposition). Ils font l'objet de rappels tous les deux mois. Au traitement de ces dossiers, s'ajoute celui des dossiers de l'année précédente non encore clos, le délai de traitement étant variable selon les dossiers et pouvant être compris entre deux et dix-huit mois.

Par ailleurs, le médiateur de la République a fait parvenir en 2006 **cinq propositions de réformes** nouvelles à son correspondant du ministère de l'intérieur et de l'aménagement du territoire. Elles concernent la délivrance de passeports pour les enfants mineurs de couples divorcés, l'adhésion d'un syndicat mixte à un autre syndicat mixte, les problèmes rencontrés par les familles des personnes ayant fait don de leur corps à la science, la reconnaissance de l'enseignement dispensé dans les lycées d'enseignement professionnel pour permettre la conduite accompagnée, les reconnaissances abusives de paternité.

Les propositions de réforme, souvent interministérielles, sont adressées aux services concernés pour instruction et peuvent faire l'objet de réunions de travail avec les services du médiateur de la République et les services d'autres ministères, parfois sous l'égide des services du Premier ministre pour arbitrage. En juin 2006, le ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire a demandé à M. Alain Bauer, président du conseil d'orientation de l'observatoire national de la délinquance, à la suite d'une proposition de réforme du médiateur de la République transmise en 2005 relative aux fichiers STIC et JUDEX, de constituer un groupe de travail afin de proposer sous un délai de six mois, les solutions aptes à concilier la protection des personnes et les libertés individuelles.

3) La coordination du réseau de fonctionnaires chargés d'inspection en matière d'hygiène et de sécurité du travail

Conformément aux termes du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié par le décret n° 95-680 du 9 mai 1995 et de l'arrêté du 14 septembre 1998, le ministère de l'intérieur et de l'aménagement du territoire a mis en place un réseau de 13 fonctionnaires chargés d'inspection en matière d'hygiène et de sécurité du travail (IHS). Deux d'entre eux sont rattachés à l'administration centrale (le coordonnateur national et l'IHS chargé de l'administration centrale et de l'Outre-mer). Les onze autres sont placés auprès du préfet de la zone dans laquelle ils sont affectés.

Afin de garantir leur indépendance, ils sont rattachés fonctionnellement à l'inspection générale de l'administration, et à l'inspection générale de la police nationale (IGPN) lorsqu'ils agissent dans un service de police.

A ce titre, l'IGA exerce une mission générale d'impulsion et de coordination de ce réseau. Elle intervient lors du recrutement des IHS, sur leurs propositions de notation et d'avancement, ainsi qu'à l'occasion de la cessation de leurs fonctions ou de procédures disciplinaires.

En 2006, les visites de contrôle des IHS ont porté sur 83 sites du ministère dont 32 relevant du Secrétariat général (8 préfectures, 21 sous-préfectures, 3 sites de l'administration

centrale), 1 de la Direction de la défense et de la sécurité civiles (Établissement de soutien opérationnel et logistique Ouest) et 50 de la Direction générale de la police nationale. Par ailleurs les 13 IHS ont largement contribué à la mise en place du document unique d'évaluation des risques professionnel et ont participé à 127 réunions de comités d'hygiène et de sécurité.

4) L'activité internationale

L'IGA s'ouvre à l'international depuis plusieurs années, de multiples façons :

- par sa participation à la commission interministérielle de coordination des contrôles des fonds européens (CICC-FS), évoquée plus haut, occasion de nombreux contacts et de réunions avec des collègues d'autres États membres, en lien également avec les programmes de coopération territoriale ;
- par sa participation aux réunions organisées par la mission aux affaires internationales et européennes (MAIE) du ministère de l'intérieur et de l'aménagement du territoire, destinées à élaborer une stratégie concertée à l'international ;
- dans le cadre des missions qui lui sont confiées, par l'établissement de comparaisons entre pays sur certaines procédures ou pratiques administratives ("benchmarking") ou la prise en compte de la dimension internationale du sujet traité ;
- par la participation de nombreux membres de l'Inspection à des programmes de coopération internationale et par l'accueil de délégations étrangères à l'IGA ;
- à travers des parcours de carrière alternés, incluant des séjours à l'étranger.

En novembre 2006, l'IGA a par ailleurs choisi de consacrer son séminaire interne au « benchmarking » et aux comparaisons internationales dans le domaines de l'audit et de l'évaluation des politiques publiques, en accueillant notamment des représentants de ses partenaires européens : de la direction à la modernisation et à l'organisation administratives de l'*Ableitungsleiter O* (Allemagne), du *Prime Minister's Strategy Unit* (Grande Bretagne), de l'office européen de lutte anti-fraude (OLAF), du service d'audit interne de la Commission européenne, du réseau d'expertise et de veille comparative internationale de la direction générale du Trésor, ainsi qu'un consultant privé ayant une forte expérience internationale et comparative en matière de conduite des projets de modernisation des services publics .

Développement du "benchmarking" et de l'analyse des implications internationales

Dans le cadre des missions confiées à l'IGA, le recours à des comparaisons entre pays occidentaux se développe fortement, notamment grâce à une bonne maîtrise des langues étrangères par les jeunes inspecteurs et inspecteurs adjoints. Cette attitude devient désormais un réflexe, et est parfois explicitement demandée par le ministre dans la lettre de mission adressée au chef de corps. En 2006, la dimension comparative est ainsi incluse dans de nombreux rapports : sûreté aérienne (Grande-Bretagne, Allemagne), loi sur la sécurité intérieure (Espagne), maîtrise des dépenses publiques locales (déplacements à Berlin et Bruxelles et étude comparative sur 22 pays), mise en place d'une agence des titres sécurisés, mesure de la fraude à l'identité, etc.

Par ailleurs, de nombreuses missions ne peuvent faire l'économie d'une analyse des implications internationales de la problématique abordée et sont même parfois conduites à prendre quelques contacts diplomatiques ou à proposer des modifications du droit communautaire. On peut ainsi noter pour 2006 : le rapport relatif à la recherche Outre-Mer (perspectives de coopération scientifique avec l'Inde ou le Brésil), celui relatif aux problèmes de sécurité en Guyane (relations frontalières avec le Brésil, le Surinam, le Guyana), le rapport sur la lutte anti-vectorielle, le rapport sur la desserte aérienne de l'Outre-mer (proposition de modification des obligations de service public s'imposant au transport aérien vers les DOM).

Coopération internationale

L'IGA intervient de façon croissante dans des programmes bilatéraux ou multilatéraux de coopération internationale. De nombreux inspecteurs participent, en tant qu'experts, à des missions ponctuelles ou de longue durée, dans le cadre, par exemple, d'appels d'offres de la Commission européenne ou d'autres institutions multilatérales.

Pour l'année 2006, on peut en particulier signaler :

- la direction du projet européen « Biodev 2 » sur les visas biométriques ;
- le pilotage du jumelage avec l'Oblast (région) de Leningrad (Russie), incluant plusieurs missions d'expertise, dans le cadre d'un contrat PHARE ;
- le montage du jumelage avec l'inspection générale de l'administration du Maroc ;
- le détachement d'un inspecteur de septembre 2005 à janvier 2006 auprès de l'Oblast de Samara (Russie) dans le cadre d'un projet européen TACIS d'assistance au développement économique ;
- une mission d'audit en Turquie (mars à avril 2006) sur les besoins en formation des gouverneurs et hauts fonctionnaires ;
- plusieurs missions de coopération en Bulgarie.

Les membres de l'Inspection interviennent à la demande de différents opérateurs : CIVIPOL, France Coopération Internationale, la direction générale de l'administration et de la fonction publique, l'ENA, etc., et peuvent aussi, occasionnellement, être associés à des missions ponctuelles de l'UCLAF (unité européenne de coordination de lutte contre la fraude).

Deux membres de l'IGA siègent actuellement au sein de la Commission inter-gouvernementale et du comité bi-national de sûreté du Tunnel sous la Manche.

Plusieurs missions administratives de pays étrangers ont été reçues en 2006 : échanges d'informations et d'expériences tant avec des représentants de pays (ou futurs membres) de l'Union européenne qu'avec des responsables de pays en voie de développement.

Enfin, un inspecteur général de l'IGA a apporté son concours à la MAIE pour l'organisation le 26 avril 2006 d'un séminaire des 22 préfets frontaliers, en présence du Quai d'Orsay, du délégué pour l'action extérieure des collectivités locales et du député européen Alain Lamassoure. La commande comportait également l'engagement d'une réflexion approfondie sur le « sous-préfet frontalier ». Ce thème frontalier, nouveau et très apprécié, a donné lieu à de

nombreux travaux préparatoires, à l'animation en septembre d'un atelier du séminaire des sous-préfets, à une réunion de travail avec les consuls généraux, et à l'élaboration d'un rapport sur le sous-préfet frontalier, dans le cadre de l'association du corps préfectoral et des hauts fonctionnaires du ministère de l'intérieur. Volontairement très concret et pratique, ce rapport suggère des mesures concernant les formations spécifiques à proposer au sous-préfet frontalier, la valorisation des expériences acquises par la création d'une mémoire transfrontalière, enfin une articulation nouvelle de l'action du sous-préfet avec celles des échelons territoriaux et centraux.

5) La formation

Traditionnellement, plusieurs membres (une vingtaine au moins) de l'IGA participent à ou président des jurys de concours (ENA, commissaire de police, et) ou enseignent en qualité de professeurs associés ou de maîtres de conférences dans des universités, des organismes de formation ou les structures de formation du ministère de l'intérieur. Plusieurs déploient leur expertise dans diverses publications spécialisées.

IV) LES 124 RAPPORTS DEPOSÉS EN 2006

Tous les rapports remis au ministre entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2006 sont mentionnés ci-dessous, quel que soit leur mode de diffusion. Comme tous les rapports élaborés par les inspections générales, ils sont communicables dans les conditions fixées par la loi du 17 juillet 1978. L'inspection générale de l'administration produit en effet, comme tous les corps d'inspection, des rapports ayant vocation à être rendus publics, dès lors qu'ils ont perdu leur caractère préparatoire, et des rapports à diffusion restreinte (relevant des catégories prévues par la loi) tels que les rapports d'inspection et de contrôle des services et agents, les rapports disciplinaires, ou ceux traitant de questions relatives à la sécurité.

Pour faciliter la lecture, les rapports sont regroupés en 20 grandes rubriques thématiques.

AGRICULTURE (1 RAPPORT)

Numéro	Titre	Auteurs	Couverture territoriale	Diffusion
PAM 06-016-01	Mission d'audit de modernisation : rapport sur l'organisation régionale des offices agricoles.	<u>IGA</u> : ANDRIEU Jacques <u>IGAg</u> : CHEREAU Claude <u>CGGREF</u> : CHUITON Gérard <u>CGEFi</u> : AMIDEY Pierre	national	Internet

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE (11 RAPPORTS)

CIAP 06-087-01	Comité interministériel d'audit des programmes : rapport d'audit sur le programme n° 123 « conditions de vie Outre-mer » de la mission « Outre-mer »	<u>IGA</u> : MAGNANT Virginie <u>IGAS</u> : LORRANG Fernand <u>CGPC</u> : SEGRETAIN-MAUREL Mireille	Outre-mer	
06-085-01	Rapport sur les conditions du développement de la recherche dans les départements d'Outre-mer	<u>IGA</u> : BREUIL Pierre, SCMITT Catherine <u>IGAENR</u> : BOUSQUET Antoine, GOUJON Marc	Outre-mer	Internet
0608101	Rapport sur la création d'une structure de gestion du quartier de la Défense	<u>IGA</u> : CASTERA Richard	Hauts de Seine	confidentiel
0605602	Rapport sur les dispositifs de revitalisation territoriale : contrats de site, conventions de revitalisation	<u>IGA</u> : PAULOT Jean-Marie, LEIBETSEDER Johannes <u>IGAS</u> : DOLE Philippe, LEPINE Carole <u>IGF</u> : BRASSENS Bertrand <u>CGEFi</u> : MOULET Sylvie, CAPDEBOSCO Géraldine	national	Internet
0605601	Rapport d'étape sur les dispositifs de revitalisation territoriale : contrats de site, conventions de revitalisation	<u>IGA</u> : PAULOT Jean-Marie, LEIBETSEDER Johannes <u>IGAS</u> : DOLE Philippe, LEPINE Carole <u>IGF</u> : BRASSENS Bertrand <u>CGEFi</u> : MOULET Sylvie, CAPDEBOSCO Géraldine	national	confidentiel
0605901	Rapport sur l'application en HAUTE-VIENNE de la loi relative au développement des territoires ruraux.	<u>IGA</u> : PONDAVEN Philippe	Haute Vienne	

0604201	Rapport d'enquête sur l'optimisation de la desserte aérienne des départements d'Outre-mer.	<u>IGA</u> : DUCHENE Rémi <u>IGF</u> : BOLLIET Anne, LAYANI Stéphane <u>CGPC</u> : CHAPULUT Jean-Noël, SOCIE Michel	Outre-mer	Internet
0602101	Rapport sur les "Relais Services Publics" en milieu rural.	<u>IGA</u> : BLOT Yvan, FROMION Jean-Michel <u>DIACT</u> : PIVEATEAU Vincent, OBIN Jean-Luc	national	Internet
0506602	Schéma d'organisation des dispositifs de recueil des données et d'observation sur le littoral - rapport définitif	<u>IGA</u> : SIMONI Marie-Louise <u>CGPC</u> : DENEGRE Jean, TUGAYE Yves PLANQUES Pierre <u>IGE</u> : RIBIERE George, ALLAIN Yves-Marie	national	Internet
0506501	Gestion intégrée de la zone côtière de la Baie de Bourgneuf : Mission d'appui technique : Rapport d'étape	<u>IGA</u> : SIMONI Marie-Louise <u>CGPC</u> : BERSANI Catherine <u>CGREF</u> : ROUSSEL Pierre <u>IGE</u> : HELIAS Annick	Vendée	Internet
0504501	Rapport d'enquête sur le référentiel à grande échelle de l'Institut Géographique National.	<u>IGA</u> : CANNARD Philippe <u>IGF</u> : LUBEK Pierre, CHAMPAGNE Valérie <u>CGPC</u> : COUSQUER Yves	national	Internet

COLLECTIVITES TERRITORIALES (7 RAPPORTS)

0607701	Rapport sur le fonctionnement des services de la mairie de NICE.	<u>IGA</u> : FEKIK Raymond, BANOUN Sylvie, BECHIR Jean-Louis	Alpes-maritimes	confidentiel
	Solidarité et performance : les enjeux de la maîtrise des dépenses publiques locales.	<u>IGA</u> : ESCANDE-VILBOIS Sylvie <u>IGE</u> : RICHARD Pierre, BERARD Marguerite	national	Internet
0605801	La dévolution de la gestion du site de Bibracte au terme de la concession du 15 juin 1992	<u>IGA</u> : PRETOT Xavier <u>IGAC</u> : BERTHOD Michel	Bourgogne	Internet
0605101	Audit de la politique de Formation professionnelle et d'apprentissage du Conseil Régional de Franche-Comté	<u>IGA</u> : ABADIE Marc	Franche-Comté	confidentiel
0604501	Rapport sur l'évolution des ressources de la collectivité territoriale de Corse.	<u>IGA</u> : DUFFE Pierre, CANNARD Philippe, MIRAU Chloé <u>IGF</u> : LEPETIT Pierre, VERDIER Amélie, SCHONEN Alexis de	Corse	confidentiel
0603301	Rapport sur la dévolution de la gestion du parc de stationnement du Capitole à TOULOUSE.	<u>IGA</u> : PRETOT Xavier, CANNARD Philippe	Haute-Garonne	confidentiel
0602001	Rapport sur certaines questions relatives au transfert aux collectivités locales des personnels du ministère des transports, de l'équipement, du tourisme et de la mer	<u>IGA</u> : VALTER Clotilde <u>IGE</u> : BOLLIET Anne, PITRON Emmanuel <u>CGPC</u> : BUTRUILLE Vincent, AZAM Claude, BRUNETIERE Jean-René, FARRAN Pierre	national	

DEVELOPPEMENT DURABLE (2 RAPPORTS)

0607601	Bilan 2006 sur la mise en œuvre du développement durable par les préfets	<u>IGA</u> : SIMONI Marie-Louise	national	Internet
0601301	Missions et organisation développement durable de la préfecture de l'ISERE : 06-013-01 : Rapport général 06-013-02 : Les outils d'analyse des politiques publiques et des projets en matière de développement durable.	<u>IGA</u> : SIMONI Marie-Louise, BATTESTI Jean-Pierre	Isère	Internet

ECONOMIE – FISCALITE – FINANCES PUBLIQUES (7 RAPPORTS)

PAM 06-023-01	Mission d'audit de modernisation : Rapport sur les aides publiques aux entreprises.	<u>IGA</u> : LETIER Jérôme, CASTEIGTS Michel <u>IGF</u> : CORDIER Alain, FERRAND Olivier <u>IGAS</u> : FOUQUET Annie	national	Internet
CIAP 06-003-01	CIAP Rapport d'audit sur le programme n°134 "développement des entreprises" de la mission "développement et régularisation économique"	<u>IGA</u> : PAPET Frédéric <u>IGJS</u> : DESHAYES Gerard <u>IGF</u> : DANE Philip	national	
0602401	Rapport d'enquête auprès d'un échantillon de communes touristiques sur l'opportunité de créer une taxe touristique.	<u>IGA</u> : ANDRIEU Jacques, GAGNERON Werner <u>IGT</u> : MOUGEY Jacques, ROUSSEAU Bernard	national	
0605501	Rapport sur l'évaluation de l'impact socio-économique du dispositif de défiscalisation des investissements Outre-mer	<u>IGA</u> : RIERA Ramiro, JULLIEN Bernard <u>IGF</u> : BOLLIET Anne, LALLIER Daniel <u>IGAS</u> : FONTAINE Bernard	Outre-mer	
PAM 06-017-01	Mission d'audit de modernisation : Rapport sur les outils de pilotage et d'information des dégrèvements et admissions en non-valeur d'impôts directs locaux.	<u>IGA</u> : CANNARD Philippe <u>IGF</u> : HAVARD Henri, LALLIER Daniel	national	Internet
PAM 06-009-01	Mission d'audit de modernisation : Rapport sur l'évaluation du dispositif d'exonération de charges sociales spécifiques à l'Outre-Mer	<u>IGA</u> : RIERA Ramiro, ESCANDE-VILBOIS Sylvie <u>IGF</u> : BOLLIET Anne, AYANI Stéphane, FONTAINE Bernard <u>IGAS</u> : POSTEL-VINAY Daniel	Outre-mer	Internet
PAM 06-003-01	Mission d'audit de modernisation : Rapport sur la gestion de la taxe locale d'équipement et des taxes rattachées.	<u>IGA</u> : ESCANDE-VILBOIS Sylvie <u>IGF</u> : BRASSENS Bertrand <u>CGPC</u> : LINET Marcel, LENOEL François	national	Internet

ELECTIONS (1 RAPPORT)

PAM 06-011-01	Mission d'audit de modernisation : Rapport sur les dépenses électorales	<u>IGA</u> : VALTER Clotilde, FROMION Jean-Michel <u>CGEFi</u> : LAVAL Didier, GACE Renaud	national	Internet
------------------	---	---	----------	----------

FONCTION PUBLIQUE (VOIR AUSSI REFORME DE L'ETAT) (4 RAPPORTS)

PAM 06-021-01	Mission d'audit de modernisation : Rapport particulier sur la gestion administrative et de la paye des personnels du ministère de l'intérieur et de l'aménagement du territoire	<u>IGA</u> : O'MAHONY Patrice, MAGNANT Virginie <u>IGF</u> : BASTERI Anne-Michelle, COLIN Nicolas	national	
PAM 06-015-01	Mission d'audit de modernisation : Rapport sur l'indemnité temporaire de retraite des fonctionnaires de l'Etat Outre-mer.	<u>IGA</u> : BOUGRIER Gérard <u>IGF</u> : BOLLIET Anne <u>CGA</u> : TENNERONI Jean	Outre-mer	Internet
PAM 06-008-01	Mission d'audit de modernisation : Rapport sur l'évaluation des procédures de gestion faisant intervenir la DGAFP.	<u>IGA</u> : CASTEIGTS Michel, MIRAU Chloé <u>MOSPM</u> : DE MERCEY Stanislas, FINGERHUT Jacques	national	Internet
0600601	Répertoire interministériel des métiers : les métiers de la sécurité.	<u>IGA</u> : DUFFE Pierre, BONDAZ Marianne	national	Internet

FONDS EUROPEENS (18 RAPPORTS)

0607501	Commission interministérielle de coordination des contrôles communautaires portant sur les fonds structurels européens. Rapport d'audit du système de gestion et de contrôle du programme européen cofinancé par le FEDER INTERREG III B Espace Caraïbes.	<u>IGA</u> : LARANGE Alain, BABRE Simon	Outre-mer	
0606801	Commission interministérielle de coordination des contrôles communautaires portant sur les fonds structurels européens. Rapport d'audit du système de gestion et de contrôle du programme européen cofinancé par le FEDER Objectif 2 Franche-Comté.	<u>IGA</u> : LARANGE Alain, BATTESTI Jean-Pierre, BONDAZ Marianne, COUSTIN Hélène de	Franche - Comté	
0606201	Commission interministérielle de coordination des contrôles communautaires portant sur les fonds structurels européens. Rapport d'audit du système de gestion et de contrôle du programme européen cofinancé par le FEDER Objectif 2 Pays de la Loire	<u>IGA</u> : LARANGE Alain, ESCANDE-VILBOIS Sylvie, FERRIER Catherine, BATTESTI Jean-Pierre, BONDONNEAU Nicolas	Pays de la Loire	
0606101	Commission interministérielle de coordination des contrôles communautaires portant sur les fonds structurels européens. Rapport d'audit du système de gestion et de contrôle du programme européen cofinancé par le FEDER Objectif 1 Martinique	<u>IGA</u> : LARANGE Alain, GOULAM Yasmina, PAPET Frédéric	Outre-mer Martinique	
0606301	Commission interministérielle de coordination des contrôles communautaires portant sur les fonds structurels européens. Rapport d'audit du système de gestion et de contrôle du programme européen cofinancé par le FEDER Objectif 2 Bourgogne	<u>IGA</u> : LARANGE Alain, ESCANDE-VILBOIS Sylvie, MIRAU Chloé, LETIER Jérôme	Bourgogne	

0605301	Commission interministérielle de coordination des contrôles communautaires portant sur les fonds structurels européens. Rapport d'audit du système de gestion et de contrôle du programme européen cofinancé par le FEDER Objectif III B Espace Méditerranée occidentale - MEDOCC (partie française).	<u>IGA</u> : LARANGE Alain, GOULAM Yasmina, BABRE Simon	Rhône-Alpes Provence-Alpes-Côte-d'Azur	
0605201	Commission interministérielle de coordination des contrôles communautaires portant sur les fonds structurels européens. Rapport d'audit du système de gestion et de contrôle du programme européen cofinancé par le FEDER objectif 2 PROVENCE-ALPES-CÔTE-d'AZUR.	<u>IGA</u> : LARANGE Alain, BOUGRIER Gérard, BONDAZ Marianne, GOULAM Yasmina <u>CICC</u> : Elisabeth DAVAL	Provence-Alpes-Côte-d'Azur	
0604601	Commission interministérielle de coordination des contrôles communautaires portant sur les fonds structurels européens. Rapport d'audit du système de gestion et de contrôle du programme européen cofinancé par le FEDER objectif 2 PICARDIE	<u>IGA</u> : LARANGE Alain, BOUGRIER Gérard, MICHELIER-LASNE Gaëlle, COUSTIN Hélène de <u>CICC</u> : VILLENA Lucile	Picardie	
0603901	Commission interministérielle de coordination des contrôles communautaires portant sur les fonds structurels européens. Rapport d'audit du système de gestion et de contrôle du programme européen cofinancé par le FEDER INTERREG III A Sarre - Moselle (Lorraine) - Palatinat occidental	<u>IGA</u> : LARANGE Alain, BABRE Simon, PAPET Frédéric <u>CICC</u> : DAVAL Elisabeth	Lorraine	
0603801	Commission interministérielle de coordination des contrôles communautaires portant sur les fonds structurels européens. Rapport d'audit du système de gestion et de contrôle du programme européen cofinancé par le FEDER INTERREG III A Wallonie-Lorraine-Luxembourg (partie française)	<u>IGA</u> : LARANGE Alain, BABRE Simon <u>CICC</u> : DAVAL Elisabeth	Lorraine	
0602501	Commission interministérielle de coordination des contrôles communautaires portant sur les fonds structurels européens. Rapport d'audit du système de gestion et de contrôle du programme européen cofinancé par le FEDER objectif 2 LIMOUSIN	<u>IGA</u> : LARANGE Alain, COUSTIN Hélène de, FERRIER Catherine, LETIER Jérôme, <u>CICC</u> : DAVAL Elisabeth	Limousin	
0602301	Commission interministérielle de coordination des contrôles communautaires portant sur les fonds structurels européens. Rapport d'audit du système de gestion et de contrôle du programme européen cofinancé par le FEDER objectif 2 RHONE-ALPES.	<u>IGA</u> : LARANGE Alain, COUSTIN Hélène de, PAPET Frédéric, DALLE Jean-Pierre <u>CICC</u> : ESCOP Bernard	Rhône-Alpes	
0601501	Commission interministérielle de coordination des contrôles communautaires portant sur les fonds structurels européens. Rapport d'audit du système de gestion et de contrôle du programme européen cofinancé par le FEDER objectif 2 LORRAINE.	<u>IGA</u> : LARANGE Alain, COUSTIN Hélène de, BOUGRIER Gérard, BONDAZ Marianne, PAPET Frédéric	Lorraine	

0601001	Commission interministérielle de coordination des contrôles communautaires portant sur les fonds structurels européens. Rapport d'audit du système de gestion et de contrôle du programme européen cofinancé par le FEDER INTERREG III B Espace alpin (partie française) dont l'autorité nationale est le préfet de la région RHONE-ALPES.	<u>IGA</u> : LARANGE Alain, BABRE Simon	Rhône-Alpes	
0600401	Commission interministérielle de coordination des contrôles communautaires portant sur les fonds structurels européens. Rapport d'audit du système de gestion et de contrôle du programme européen cofinancé par le FEDER objectif 2 BRETAGNE.	<u>IGA</u> : LARANGE Alain, COUSTIN Hélène de, BATTESTI Jean-Pierre <u>Ministère des finances de Pologne</u> : PIENKOWSKA Marta (auditrice)	Bretagne	
0600301	Commission interministérielle de coordination des contrôles communautaires portant sur les fonds structurels européens : Rapport d'audit du système de gestion et de contrôle du programme européen cofinancé par le FEDER objectif 1 GUYANE.	<u>IGA</u> : LARANGE Alain, GOULAM Yasmina, BATTESTI Jean-Pierre	Outre-mer Guyane	
0600201	Commission interministérielle de coordination des contrôles communautaires : Rapport d'audit préparatoire à la déclaration de validité relative à la subvention du fonds de solidarité de l'Union européenne (FSUE) pour le financement des actions d'urgence suite aux inondations de décembre 2003 dans les départements des Bouches-du-Rhône, de Gard et de Vaucluse.	<u>IGA</u> : LARANGE Alain, BATTESTI Jean-Pierre	Bouches-du-Rhône, Gard, Vaucluse	
0506901	Commission interministérielle de coordination des contrôles communautaires portant sur les fonds structurels européens. Rapport d'audit du système de gestion et de contrôle du programme européen cofinancé par le FEDER "Soleil" URBAN II Grenoble Alpes Métropole.	<u>IGA</u> : FERRIER Catherine, <u>CICC</u> : JOCHUM Jean-Pierre	Rhône-Alpes	

IMMIGRATION (4 RAPPORTS)

0604301	Contrôle de certaines procédures administratives de l'ANAEM	<u>IGA</u> : KLINGER Thierry, SCHMITT Catherine <u>IGAS</u> : NOURY Didier	national	
0600903	Rapport sur "les objectifs quantitatifs pluriannuels" d'immigration.	<u>IGA</u> : CASTERA Richard	national	confidentiel
0600901	Rapport sur les capacités d'accueil et l'intégration des immigrés. 06-009-01 : Rapport d'étape 06-009-02 : Annexes	<u>IGA</u> : CASTERA Richard, MIRAU Chloé, PAPET Frédéric	national	confidentiel
PAM 05-004-01	Mission d'audit de modernisation : Rapport sur la garde des centres de rétention administrative.	<u>IGA</u> : JULLIEN Bernard <u>IGPN</u> : PIQUEMAL Michel <u>IGN</u> : PODEVIN Hervé <u>IGSJ</u> : TOME Françoise	national	Internet

JUSTICE (5 RAPPORTS)

0605401	06-054-01 : Le rôle des acteurs extérieurs à l'autorité judiciaire dans l'affaire dite d'Outreau	<u>IGA</u> : RIERA Ramiro <u>IGSJ</u> : MAZARD Michel, ABELSON-LAURANS Marianne <u>IGAS</u> : GREZY Brigitte <u>IGPN</u> : RIOU Patrick, BLOCH Jean-Marc, MARION Maguy	national	confidentiel
PAM 06-019-01	Mission d'audit de modernisation : Rapport sur la dématérialisation de la chaîne pénale	<u>IGA</u> : BERTRAND Yves <u>IGSJ</u> : STEINMANN Bruno, LUCIANI Dominique <u>IGN</u> : RIAC Christian <u>CGTI</u> : BERBINAU Jean <u>IGPN</u> : LEYMARIE Liliane	national	Internet
PAM 06-012-01	Mission d'audit de modernisation : Rapport sur l'utilisation plus intensive de la visioconférence dans les services judiciaires	<u>IGA</u> : SIMONI Marie-Louise <u>IGSJ</u> : VALDES-BOULOUQUE Martine, LUCIANI Dominique <u>IGPN</u> : DIAZ Charles <u>IGN</u> : SIMON Hervé	national	Internet
PAM 06-006-01	Mission d'audit de modernisation : Rapport sur la mise en place des bureaux d'exécution des peines (BEX).	<u>IGA</u> : BERTRAND Yves <u>IGSJ</u> : STEINMANN Bruno, CROSSON DU CORMIER Rémi, VOISIN Nicole	national	Internet
PAM 05-003-01	Mission d'audit de modernisation : Rapport sur le coût des empreintes génétiques. Maîtriser la dépense budgétaire induite par les analyses génétiques sur personnes dénommées.	<u>IGSJ</u> : STEINMANN Bruno <u>IGAS</u> : LALANDE Françoise <u>IGA</u> : CANNARD Philippe	national	Internet

LOGEMENT (5 RAPPORTS)

0603101	Rapport d'évaluation sur le dispositif d'enregistrement départemental unique des demandes de logements sociaux.	<u>IGA</u> : BONDAZ Marianne, COUSTIN Hélène de <u>CGPC</u> : PREVOT Marc	national	Internet
PAM 06-001-01	Mission d'audit de modernisation : Rapport sur la politique du logement social Outre-mer (DOM et Mayotte)	<u>IGA</u> : CANNARD Philippe <u>IGF</u> : BOLLIET Anne, FONTAINE Bernard <u>CGPC</u> : KORSAK Bernard de, DUBOIS Pierre HOSSARD Claude	Outre-mer Mayotte	Internet
PAM 06-004-01	Mission d'audit de modernisation : Rapport sur la procédure de prévision et de gestion des crédits d'hébergement d'urgence.	<u>IGA</u> : SANSON Gilles <u>IGAS</u> : AUTUME Christine d', FOURCADE Maryse	national	Internet
0601701	Le logement social en Nouvelle-Calédonie.	<u>IGA</u> : RIERA Ramiro <u>CGPC</u> : DUBOIS Pierre	Outre-mer , Nouvelle-Calédonie	Internet
0601201	Rapport relatif au coût net induit par la construction de nouveaux logements et par l'accueil de nouveaux habitants pour les communes et établissements publics de coopération intercommunale (EPCI).	<u>IGA</u> : O'MAHONY Patrice, COUSTIN Hélène de <u>IGF</u> : BOLLIET Anne, CUNEO Pierre, MACRON Emmanuel <u>CGPC</u> : PERNELLE Jacques, PIRON Olivier	national	Internet

PREFECTURES (7 RAPPORTS)

PAT 06-084-01	Rapport sur la mise en œuvre du programme « Administration territoriale » à la préfecture du Finistère	<u>IGA</u> : DUFFE Pierre, ESCANDE-VILBOIS Sylvie, SCHMITT Catherine, BOURGEOIS Pierre	Finistère	
PAT 06-083-01	Rapport sur la mise en œuvre du programme "Administration territoriale" à la préfecture de la GUADELOUPE - Diagnostic et pistes d'amélioration -	<u>IGA</u> : BONDAZ Marianne, BREUIL Pierre, LETIER Jérôme, PAPET Frédéric	Outre-mer Guadeloupe	
PAT 06-080-01	Rapport sur la mise en œuvre du programme « Administration territoriale » à la préfecture de l'Aisne	<u>IGA</u> : GAGNERON Werner, FERRIER Catherine	Aisne	
PAT 06-069-01	Rapport sur la mise en œuvre du programme "Administration territoriale" à la préfecture de la HAUTE-MARNE.	<u>IGA</u> : MIRAU Chloé, BONDAZ Marianne	Haute-Marne	
PAT 06-065-01	Rapport sur la mise en œuvre du programme "Administration territoriale" à la préfecture de l'YONNE.	<u>IGA</u> : DUFFE Pierre, SCHMITT Catherine, LETIER Jérôme, LEIBETSEDER Johannes	Yonne	
0602901	Tome I : Quel avenir pour le sous-préfet d'arrondissement ? Tome II : Eléments pour une typologie des arrondissements.	<u>IGA</u> : DUFFE Pierre, FERRIER Catherine, BONDAZ Marianne, PAPET Frédéric <u>CGREF</u> : VERREL Jean-Louis, LE JAN Alain <u>CGPC</u> : DONJON DE SAINT-MARTIN Pierre-Yves, <u>CGM</u> : PALAT Pierre	national	Internet
0603001	Rapport sur la sécurité des sites de BEAUREGARD et de MARTEMOT de la préfecture d'ILLE-ET-VILAINE.	<u>IGA</u> : BATTESTI Jean-Pierre, CHALVRON Jean-Guy de	Ille-et-Vilaine	Confidentiel

REFORME DE L'ETAT – MODERNISATION DE L'ADMINISTRATION (6 RAPPORTS)

(voir aussi *Fonction publique et tous les rapports PAM*)

0602601	Rapport relatif à la transmission des circulaires interministérielles.	<u>IGA</u> : GEOFFROY Jean-Paul, DIEDERICHS Olivier	national	
0600801	06-008-01 : Conférence d'économies structurelles : propositions contenues dans les rapports de l'inspection générale de l'administration. 06-008-02 : Tableau.	<u>IGA</u> : BANOUN Sylvie, FERRIER Catherine, LETIER Jérôme	national	Internet
PAM 06-022-01	Mission d'audit de modernisation : Rapport sur la mutualisation des fonctions supports et achats dans les cités administratives.	<u>IGA</u> : GEOFFROY Jean-Paul, PERRIEZ Franck, COUSTIN Hélène de <u>CGEF</u> : GIULIANI Jean-Noël, TRIBALLIER Jean-Paul	national	Internet
PAM 06-018-01	Mission d'audit de modernisation : Rapport sur la rationalisation des fonctions de soutien des services du Premier Ministre	<u>IGA</u> : ESCANDE-VILBOIS Sylvie <u>CGEF</u> : KIRSCH Alain-Roland	national	
	Audit de modernisation des achats publics : - Note de synthèse interministérielles - Synthèse ministérielle Ministère de l'Intérieur - Synthèse ministérielle Ministère de l'Outre-Mer - Note de synthèse de propositions de stratégie d'achats pour les segments	<u>IGA</u> : DIEDERICHS Olivier	national	Internet

	clés			
CIAP 06-001-01	Comité interministériel d'audit des programmes (LOLF) : Audit de l'analyse des coûts des actions dans les PAP (Projet Annuel de Performance) 2006 – Ministère de l'intérieur et de l'aménagement du territoire	<u>IGA</u> : MIRAU Chloé, CANNARD Philippe <u>CGA</u> : MALEISSYE Philippe de	national	Internet

SANTE (6 RAPPORTS)

(voir aussi sécurité civile – prévention des risques)

0604902	Rapport de la mission interministérielle relative à la réorganisation des services de lutte anti-vectorielle.	<u>IGA</u> : GAGNERON Werner, BOURGEOIS Pierre <u>IGE</u> : ALLAIN Yves-Marie, ORNELLAS Christian d' <u>IGAS</u> : VERNEREY Michel, MATTERA Michel-Henri	national	
0604901	Mission sur la lutte anti-vectorielle : 06-049-01 : note d'étape	<u>IGA</u> : GAGNERON Werner, BOURGEOIS Pierre <u>IGE</u> : ALLAIN Yves-Marie, ORNELLAS Christian d' <u>IGAS</u> : VERNEREY Michel, MATTERA Michel-Henri	national	confidentiel
0600701	Evaluation de nouveau dispositif de permanence des soins en médecine ambulatoire : rapport d'étape.	<u>IGA</u> : FERRIER Catherine, PRETOT Xavier <u>IGAS</u> : OLLIVIER Roland, BLANCHARD Philippe, DUPONT Marc	national	Internet
0600702	Evaluation de nouveau dispositif de permanence des soins en médecine ambulatoire.	<u>IGA</u> : FERRIER Catherine, PRETOT Xavier <u>IGAS</u> : OLLIVIER Roland, BLANCHARD Philippe, DUPONT Marc	national	Internet
0601901	La prise en charge des patients susceptibles d'être dangereux.	<u>IGA</u> : RIERA Ramiro, BABRE Simon <u>IGSJ</u> : BOURQUARD Joëlle, THOMES Françoise <u>IGAS</u> : LAURAND Gérard, LOPEZ Alain	national	Internet
0601101	L'action de l'Etat en situation de pandémie grippale : Mesures d'ordre juridique.	<u>IGA</u> : PRETOT Xavier, BANOUN Sylvie	national	

SECURITE – POLICE – PREVENTION DE LA DELINQUANCE (13 RAPPORTS)

0606401	Rapport relatif à l'exécution sur l'exercice 2005 de la loi d'orientation et de programmation pour la sécurité intérieure du 29/08/02. 06-064-01 : Tome 1 06-064-02 : Tome 2 : Tableaux et fiches thématiques.	<u>IGA</u> : GOUILLOT Gabriel, BATTESI Jean-Pierre <u>CGA</u> : SUDON Frank	national	Internet
0605701	Rapport de la mission interministérielle d'étude sur la sûreté aérienne	<u>IGA</u> : BLOT Yvan, CHALVRON Jean-Guy de <u>IGAr</u> : THOUVEREZ Patrick, AUGENSTREICH Marc <u>IGACi</u> : VIVIER Jean-François <u>CGPC</u> : RICO Frédéric	national	confidentiel défense
0604101	Rapport relatif aux problèmes de sécurité en Guyane. 06-041-01 : Note d'étape 06-041-02 : Rapport + annexes	<u>IGA</u> : BOUGRIER Gérard, PAPET Frédéric <u>IGSJ</u> : LAMBREMON Sophie, LE DIMNA Anne	Outre-mer, Guyane	confidentiel

		<u>IGN</u> : ELIAS Yves-Marie <u>IGPN</u> : VULLIERME Jean-Claude		
PAM 06-007-01	Mission d'audit de modernisation : Rapport sur la sûreté aéroportuaire	<u>IGA</u> : BLOT Yvan, O'MAHONY Patrice <u>IGPN</u> : RIOU Patrick <u>CGA</u> : SUDON Frank <u>CGPC</u> : DURANTHON Jean-Philippe	national	confidentiel
0600101	Audit de l'état-major de zone Sud.	<u>IGA</u> : BECHIR Jean-Louis, FROMION Jean-Michel		confidentiel
0607301	Rapport sur le fonctionnement des services de police MAYOTTE.	<u>IGA</u> : BOUGRIER Gérard <u>IGPN</u> : ARSAC Jean-Michel	Outre-mer , Mayotte	confidentiel
0606601	Audit de la régie de recettes de la formation motocycliste urbaine départementale des Yvelines	<u>IGA</u> : FROMION Jean-Michel	Yvelines	confidentiel
0606001	Rapport sur la situation actuelle des polices municipales.	<u>IGA</u> : KLINGER Thierry, BERTRAND Yves	national	confidentiel
0603601	Rapport sur l'évaluation des adjoints de sécurité et premier bilan du programme de recrutement des cadets de la république.	<u>IGA</u> : PONDAVEN Philippe <u>IGPN</u> : BOSCA Christian, VUILLIERME Jean-Claude	national	confidentiel
PAM 06-002-01	Mission d'audit de modernisation : Rapport sur l'indemnisation des refus de concours de la force publique.	<u>IGA</u> : LETIER Jérôme <u>IGF</u> : CAHART Patrice	national	confidentiel
PAM 05-005-01	Mission d'audit modernisation : Rapport sur le fonctionnement administratif et budgétaire de la DPAF de ROISSY/Le BOURGET.	<u>IGA</u> : CHALVRON Jean-Guy <u>IGSJ</u> : DE BERRIAT Anne <u>IGF</u> : CAILLETEAU François <u>IGPN</u> : MAZOYER Christophe	Seine-Saint-Denis Val d'Oise	Internet
0607801	Rapport d'étude sur l'élaboration d'une base statistique et d'un tableau de bord à destination du Comité interministériel de prévention de la délinquance.	<u>IGA</u> : BERTRAND Yves, MIRAU Chloé	national	
0607201	Proposition de document de politique transversale Prévention de la délinquance.	<u>IGA</u> : DUFFE Pierre, PAPET Frédéric	national	

SECURITE CIVILE – PREVENTION DES RISQUES (8 RAPPORTS)

(voir aussi santé)

0607901	Rapport de la mission inter-inspections d'évaluation des dispositifs de secours à personne et d'aide médicale urgente dans le GARD	<u>IGA</u> : VALTER Clotilde <u>IGAS</u> : CHIEZE François <u>IDSC</u> : MORIN Michel	Gard	Internet
0607101	Rapport du groupe de travail : "Formations dispensées aux différents acteurs opérant en haute montagne et aux règlements d'emploi". Suite à l'accident de l'hélicoptère de la Sécurité civile le 05 juin 2006 dans les Pyrénées.	<u>IGA</u> : FROMION Jean-Michel	national	confidentiel
0605001	Rapport "Secours à personne".	<u>IGA</u> : PAULOT Jean-Marie, DIEDERICHS Olivier <u>IGAS</u> : MAUSS Huguette, MAYMIL Vincent	national	Internet
0604801	Rapport sur les inondations urbaines dans la vallée de la BIEVRE.	<u>IGA</u> : KLINGER Thierry, ROSTAGNAT Michel	Val-de-Marne	Internet
0604401	Rapport d'évaluation du service départemental d'incendie et de secours de Corse-du-Sud suite à l'inspection de 2005.	<u>IGA</u> : BONDZ Marianne <u>ITSC</u> : FLEURY Bruno, MORIN Michel JULIEN Henri	Corse du Sud	confidentiel
PAM	Mission d'audit de modernisation :	<u>IGA</u> : BECHIR Jean-Louis	national	Internet

06-005-01	Rapport sur la maintenance des aéronefs de la sécurité civile	<u>CGA</u> : HAMEL Philippe		
0603401	06-034-01- Note d'étape de la mission d'expertise sur les inondations de novembre 2005 dans les départements de l'AUDE et des PYRENEES ORIENTALES. 06-034-02 - Rapport définitif : Evaluation des dégâts subis par les biens non assurés des collectivités et propositions pour une approche nouvelle de leur assurance.	<u>IGA</u> : FEKIK Raymond, BANOUN Sylvie <u>CGPC</u> : DIMITROV Christo <u>IGE</u> : PRIME Jean-Louis <u>CGGREF</u> : FAURE Pierre	Pyrénées Orientales Aude	Internet
0603501	Bilan de la réglementation "amiante dans les bâtiments"	<u>IGA</u> : ROSTAGNAT Michel <u>CGPC</u> : HANUS François, BROCHARD Dominique <u>IGAS</u> : MAUSS Huguette, LEJEUNE Daniel	national	Internet

SECURITE ROUTIERE (4 RAPPORTS)

0604701	Note d'étape : Les audits de la politique locale de sécurité routière.	<u>IGA</u> : FLORENNE Tristan, FERRIER Catherine <u>IGN</u> : PODEVIN Henry, THUREAU Alain, LAURO Georges <u>CGPC</u> : LIEBERMANN Claude, D'AUBREBY Marc, LEBRUN Dominique	national	
0602801	Rapport sur le régime administratif des horaires d'ouverture des débits de boissons et la sécurité routière : Tome 1 : Rapport général - Tome 2 : Accidents nocturnes (statistiques par département).	<u>IGA</u> : FLORENNE Tristan, GEOFFROY Jean-Paul, JULLIEN Bernard	national	Internet
0603701	Rapport sur le devenir et la gestion d'OSIRIS, centre d'information et de gestion de trafic à ALBERTVILLE (Savoie)	<u>IGA</u> : LE GALLOU Jean-Yves <u>CGPC</u> : COTTET Jacky, DURAND-RAUCHER Yves, MARTIN Philippe	Savoie	Internet
0601401	Rapport sur la mise en œuvre des mesures relatives aux véhicules gravement endommagés.	<u>IGA</u> : MUSSO Jean-Pierre, LE GALLOU Jean-Yves <u>IGPN</u> : PONTONNIER Henry-Gérard <u>CGPC</u> : LEGENDRE Henri, POULENAT Georges	national	Internet

TITRES (D'IDENTITE, DE SEJOUR, DE CIRCULATION) : CONDITIONS DE DELIVRANCE, LUTTE CONTRE LA FRAUDE, ETC. (11 RAPPORTS)

0602201	Rapport sur les circonstances d'un vol de titres commis le 2 novembre 2005 à la sous-préfecture de CARPENTRAS (Vaucluse).	<u>IGA</u> : BECHIR Jean-Louis	Vaucluse	confidentiel
0603201	Rapport sur le fonctionnement du service des cartes grises de la préfecture d'ILLE-ET-VILAINE.	<u>IGA</u> : CHALVRON Jean-Guy de, BATTESTI Jean-Pierre	Ille et Vilaine	confidentiel
0604001	Réforme du régime des gages applicable aux véhicules automobiles	<u>IGA</u> : MUSSO Jean-Pierre, JULLIEN Bernard	national	Internet
0607401	Rapport sur la carte de qualification des conducteurs	<u>IGA</u> : LE GALLOU Jean-Yves <u>CGPC</u> : D'AUBREBY Marc	national	Internet

PAM 06-013-02	Mission d'audit de modernisation : Rapport sur la mise en place d'une agence de délivrance des titres sécurisés (rapport définitif)	<u>IGA</u> : MELCHIOR Philippe, RIERA Ramiro <u>BATTESTI</u> Jean-Pierre <u>CGEF</u> : CAPDEBOSQ Géraldine <u>IGAE</u> : BARBET Denis	national	Internet
PAM 06-013-01	Mission d'audit de modernisation : Rapport d'étape relatif à la création de l'agence de délivrance des titres sécurisés (rapport d'étape)	<u>IGA</u> : MELCHIOR Philippe, RIERA Ramiro <u>BATTESTI</u> Jean-Pierre <u>CGEF</u> : CAPDEBOSQ Géraldine <u>IGAE</u> : BARBET Denis	national	confidentiel
0601601	Rapport sur la lecture automatisée des plaques d'immatriculation (LAPI).	<u>IGA</u> : MELCHIOR Philippe, JULLIEN Bernard <u>DUCHENE</u> Rémi	national	confidentiel
0600502	Rapport sur la mesure de la fraude à l'identité : - 06-005-02 : rapport - 06-005-03 : annexes	<u>IGA</u> : BOUGRIER Gérard, MICHELIER-LASNE Gaëlle <u>IGPN</u> : GOURBA Jean	national	confidentiel
0600501	Mesure de la fraude à l'identité : note d'étape.	<u>IGA</u> : BOUGRIER Gérard, MICHELIER-LASNE Gaëlle <u>IGAS</u> : MAYMIL Vincent, JEANNET Agnès <u>IGPN</u> : GOURBA Jean <u>IGE</u> : RUBINOWICZ Claude, DANTOINE Hélène	national	confidentiel
0608201	Rapport sur la délivrance des titres d'identité, de voyage et de séjour à la préfecture de MAYOTTE.	<u>IGA</u> : BOUGRIER Gérard, BATTESTI Jean-Pierre	Outre-mer Mayotte	confidentiel
0602701	Rapport sur la délivrance des titres réglementaires à la préfecture et dans les sous-préfectures des BOUCHES-DU-RHONE - 06-027-01 Tome I : la préfecture - 06-027-02 Tome II : Les sous-préfectures (AIX-EN-PROVENCE, ARLES, ISTRES) - Les liens entre la préfecture et les sous-préfectures	<u>IGA</u> : CHALVRON Jean-Guy de, BATTESTI Jean-Pierre	Bouches du Rhône	confidentiel

TRANSPORTS (2 RAPPORTS)

0606701	Mission interministérielle sur la fraude dans les transports publics ferroviaires.	<u>IGA</u> : MUSSO Jean-Pierre <u>IGPN</u> : GOURBA Jean <u>IGE</u> : BOARETTO Yann <u>IGSJ</u> : CECCALDI-GUEBEL Sylvie <u>CGPC</u> : D'AUBREBY Marc, FEDOU Daniel	national	confidentiel
CIAP 06-002-01	CIAP Rapport d'audit sur les programmes n°225 "transports aériens" de la mission "transports" et n°611 "formation aéronautique" - 612 "navigation aérienne" - 613 "soutien aux prestations de l'aviation civile" - 614 "surveillance et certification" du budget annexe de l'aviation civile.	<u>IGA</u> : BLOT Yvan <u>CGPC</u> : MARTEL Claude de, MALHOMME François <u>CGA</u> : BONOCORI Daniel	national	Internet

URBANISME (2 RAPPORTS)

(voir aussi sécurité civile, prévention des risques)

0607001	Urbanisation derrière les digues : Rapport complémentaire au rapport du 10 juin 2006	<u>IGA</u> : JULLIEN Bernard <u>CGGREF</u> : MARTIN Xavier, BADRE Michel <u>CGPC</u> : DIMITROV Christo, MAZIERE Brigitte <u>CGAAER</u> : GRELU Jacques, LAZERGES Roland	national	
PAM 06-010-01	Mission d'audit de modernisation : Rapport sur la mise en oeuvre opérationnelle de la réforme du permis de construire et des autorisations d'urbanisme.	<u>IGA</u> : DUCHENE Rémi <u>CGPC</u> : LINET Marcel, SEGRETAIN-MAUREL Mireille	national	Internet

SIGLES

CGA :	contrôle général des armées
CGAAER :	conseil général de l'agriculture, de l'alimentation et des espaces ruraux
CGEFi :	contrôle général économique et financier
CGGREF :	conseil général du génie rural, des eaux et des forêts (désormais intégré au CGAAER)
CGM :	conseil général des mines
CGPC :	conseil général des ponts et chaussées
CGTI :	conseil général des technologies de l'information
CIAP :	comité interministériel d'audit des programmes
CICC :	commission interministérielle de coordination des contrôles communautaires
DIACT :	délégation interministérielle à l'aménagement et à la compétitivité des territoires
IDSC :	inspection de la défense et de la sécurité civiles
IGA :	inspection générale de l'administration
IGAg :	inspection générale de l'agriculture (désormais intégrée au CGAAER)
IGAC :	inspection générale des affaires culturelles
IGACi :	inspection générale de l'aviation civile
IGAE :	inspection générale des affaires étrangères
IGAENR :	inspection générale de l'administration de l'éducation nationale et de la recherche
IGAr :	inspection générale des armées
IGAS :	inspection générale des affaires sociales
IGE :	inspection générale de l'environnement
IGEN	inspection générale de l'éducation nationale
IGF	inspection générale des finances
IGGREF :	inspection générale du génie rural, des eaux et des forêts (désormais intégrée au CGAAER)
IGJS :	inspection générale de la jeunesse et des sports
IGN :	inspection de la gendarmerie nationale
IGPN :	inspection générale de la police nationale
IGSJ :	inspection générale des services judiciaires
IGT :	inspection générale du tourisme (désormais intégrée au CGPC)
ITSC :	inspection technique de la sécurité civile
MINEFI :	ministère de l'économie, des finances et de l'industrie
MOSPM :	mission d'organisation des services du Premier ministre

CONCLUSION

Année d'élections, l'année 2007 devrait permettre à l'IGA de consolider le champ et les outils méthodologiques de ses **missions permanentes**.

Ainsi, sont d'ores et déjà prévues en 2007 : une trentaine de rapports FEDER (incluant les régions Languedoc-Roussillon, Rhône-Alpes, Nord-Pas-de-Calais, Aquitaine, Guyane, Provence-Alpes-Côte-d'Azur, Midi-Pyrénées, Alsace, Île-de-France, Champagne-Ardenne, Corse), une dizaine d'audits PAT (Manche, Calvados, Orne, Val d'Oise, Loiret, Territoire de Belfort, Lot, Rhône, Martinique, Jura), la participation à quatre audits CIAP (portant sur les programmes sécurité routière, aménagement du territoire, gendarmerie nationale, développement de l'emploi). L'IGA s'inscrit bien sûr dans les vagues 2007 d'audits de modernisation.

Plusieurs **thématisques** pourraient par ailleurs se dégager de l'actualité administrative et des évolutions récentes de l'action publique : décentralisation, clarification de la répartition des compétences et réexamen des moyens attribués à l'État et aux collectivités locales, évaluation de la réforme de l'administration départementale, dispositifs de prévention de la délinquance, accueil du public, lutte contre la fraude documentaire et la fraude interne dans les services de délivrance des titres réglementaires, accompagnement des démarches de certification, etc.

Sur le plan administratif et logistique, de nombreux chantiers sont lancés en 2007 : les réformes du statut et du régime indemnitaire de l'IGA sont en bonne voie, la réflexion sur l'implantation immobilière de l'inspection reprend, et plusieurs projets verront en 2007 un aboutissement concret : la rénovation des outils informatiques de l'IGA (serveur interne, tableaux de bord, archivage électronique, site Internet, intranet), la formalisation de la politique d'accueil des nouveaux arrivants et de formation continue, la consolidation de la documentation et du suivi des suites des rapports.

En proposant cette présentation détaillée de ses activités, l'IGA espère avoir montré à quel point les hommes et femmes qui la composent sont bien au cœur de l'action administrative. Leurs efforts visent sans relâche à en éclairer le sens, à en améliorer l'efficacité et à en élargir la perspective.

ANNEXE 1

LISTE DES MEMBRES DU CORPS

INSPECTEURS GENERAUX

Monsieur Marc ABADIE	Détaché : chef de la délégation française à la commission intergouvernementale chargée de suivre la construction et l'exploitation de la liaison fixe transmanche
Monsieur Bruno ACAR	Détaché : directeur général adjoint des services du Conseil régional Provence-Alpes-Côte-d'Azur
Monsieur Michel AYMERIC	Détaché : directeur des affaires maritimes, ministère des transports, de l'équipement, du tourisme et de la mer
Monsieur Jean-Louis BÉCHIR	En activité à l'IGA
Monsieur Jean-Marc BERLIOZ	Mis à disposition : conseiller pour la sécurité au cabinet du ministre d'Etat
Monsieur Yves BERTRAND	En activité à l'IGA
Monsieur Yvan BLOT	En activité à l'IGA
Monsieur Michel CASTEIGTS	En activité à l'IGA
Monsieur Richard CASTERA	En activité à l'IGA
Monsieur Jean-Guy de CHALVRON	En activité à l'IGA
Madame Sylvie CHARLES	En position hors cadre : présidente du Directoire de STVA
Monsieur Jean-Pascal COGEZ	Détaché : directeur général des services du Conseil régional Haute-Normandie
Madame Dominique DALMAS	Détachée : responsable juridique de l'agence ITER France CEA
Monsieur Jacques DEVILLERS	Détaché : secrétaire général et directeur des services de la Chambre des métiers de Paris
Monsieur Rémi DUCHENE	En activité à l'IGA
Monsieur Pierre DUFFE	En activité à l'IGA
Monsieur Raymond FEKIK	En activité à l'IGA
Monsieur Tristan FLORENNE	En activité à l'IGA
Monsieur Werner GAGNERON	En activité à l'IGA
Monsieur Gabriel GOGUILLOT	En activité à l'IGA
Monsieur Thierry KLINGER	Chef de l'IGA
Monsieur Alain LARANGÉ	En activité à l'IGA
Monsieur Daniel LIMODIN	Mis à disposition : conseiller maître en service extraordinaire à la cour des comptes
Monsieur Philippe MELCHIOR	En activité à l'IGA
Monsieur Patrice O'MAHONY	En activité à l'IGA
Monsieur Jean-Marie PAULOT	En disponibilité : directeur général de l'Association APRIA R.S.A

Madame Valérie PENEAU	Secrétaire générale de l'IGA
Monsieur Xavier PRÉTOT	En activité à l'IGA
Monsieur Ramiro RIERA	En activité à l'IGA
Monsieur Jean-François ROCCHI	Détaché : liquidateur de l'Entreprise Minière et Chimique
Monsieur Michel ROUZEAU	Détaché : directeur général de l'Assemblée des Départements de France
Monsieur Gilles SANSON	En activité à l'IGA
Monsieur Philippe SAUZEY	Mis à disposition : directeur de la mission INES
Mademoiselle Marie-Louise SIMONI	En activité à l'IGA
Monsieur Arnaud TEYSSIER	Détaché : directeur du Centre d'études et de prospective, Ministère de l'intérieur et de l'aménagement du territoire
Mademoiselle Clotilde VALTER	En activité à l'IGA

INSPECTEURS

Monsieur Jean-Pierre BATTESTI	En activité à l'IGA
Madame Marianne BONDAZ	En activité à l'IGA
Monsieur Xavier BRUNETIERE	Détaché : sous-préfet de la Trinité (Martinique)
Monsieur Philippe CANNARD	En activité à l'IGA
Monsieur Sébastien COMBEAUD	Détaché : administrateur à la Commission européenne, Direction sécurité intérieure et justice pénale
Monsieur David COSTE	Détaché : sous-préfet, secrétaire général de la préfecture du Gers
Madame Hélène de COUSTIN	En activité à l'IGA
Monsieur Jean-Pierre DALLE	Détaché : conseiller partenariat TACIS, au gouvernorat de l'Oblast de Samara, Russie, Ministère des affaires étrangères
Monsieur Philippe DEBROSSE	Détaché : rapporteur à la Cour des comptes
Madame Sophie DELAPORTE	Détachée : sous-directrice des affaires financières, Direction de l'évaluation, de la performance et des affaires financières et immobilières du ministère de l'intérieur et de l'aménagement du territoire
Madame Corinne DESFORGES	Mise à disposition : sous-directrice à la direction des affaires économiques sociales et culturelles – Ministère de l'outre-mer
Monsieur Olivier DIEDERICHS	En activité à l'IGA
Mme Sylvie ESCANDE-VILLEBOIS	En activité à l'IGA
Madame Catherine FERRIER	Détachée : chef de la mission CHORUS à la direction de l'évaluation, de la performance et des affaires financières et immobilières du ministère de l'intérieur et de l'aménagement du territoire
Mademoiselle FONTANA Agnès	Détachée : administratrice civile au ministère de la justice
Monsieur Alexandre GOHIER DEL RE	Détaché : directeur du service de la communication au Conseil Economique et Social

Monsieur Jean-Yves LE GALLOU	En activité à l'IGA
Madame Virginie MAGNANT	En activité à l'IGA
Monsieur Michel MAGOT	En disponibilité : directeur industriel et financier de la branche vitrage de SAINT-GOBAIN
Monsieur Christophe MAURIET	Détaché : chef de service des synthèses et du pilotage budgétaire à la direction des affaires financières du ministère de la défense
Madame Gaëlle MICHELIER	Détachée : Commission européenne, Direction générale de la fiscalité et union douanière
Madame Catherine SCHMITT	En détachement à l'IGA
Monsieur Charles MOREAU	Détaché : sous-préfet, secrétaire général de la préfecture de l'Aube
Monsieur Maxime TONDONNET	Détaché : chef de la mission aux affaires internationales et européennes

INSPECTEURS ADJOINTS

Monsieur Simon BABRE	Détaché : directeur de cabinet du directeur des affaires politiques, administratives et financières au ministère de l'outre-mer
Monsieur Pierre BOURGEOIS	En activité à l'IGA
Madame Yasmina GOULAM	En activité à l'IGA
Monsieur Johannes LEIBETSEDER	En activité à l'IGA
Monsieur Jérôme LETIER	En activité à l'IGA
Madame Chantal MAUCHET	Détachée : sous-préfète, secrétaire générale de la préfecture de la Haute-Saône
Madame Chloé MIRAU	En activité à l'IGA
Madame Chrystelle NAUDAN-CARASTRO	En activité à l'IGA
Monsieur Frédéric PAPET	En activité à l'IGA

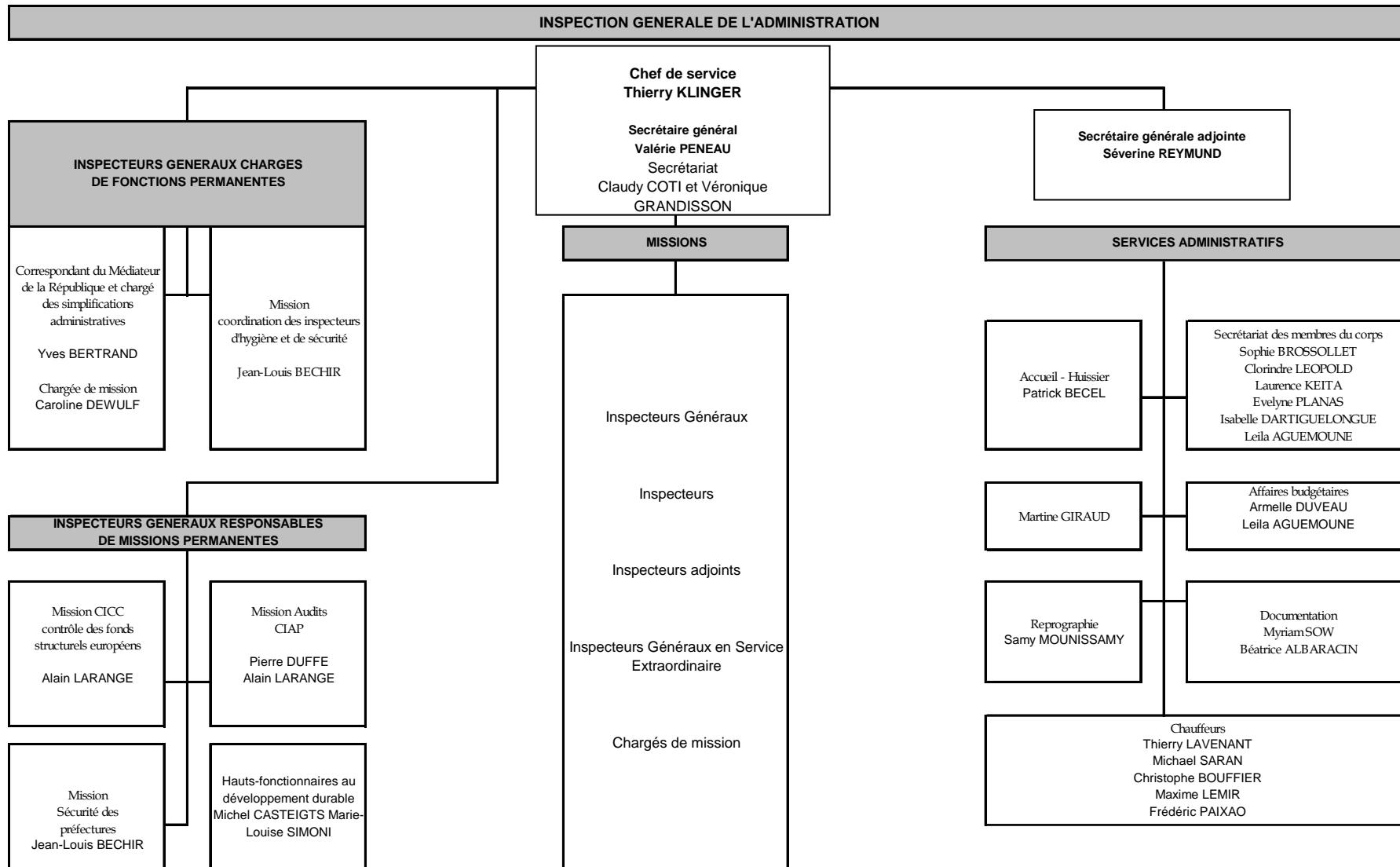
INSPECTEURS GENERAUX EN SERVICE EXTRAORDINAIRE

Monsieur Jacques ANDRIEU	Préfet hors cadre
Monsieur Gérard BOUGRIER	Préfet hors cadre
Monsieur Jean-Michel FROMION	Préfet hors cadre
Monsieur Jean-Paul GEOFFROY	Préfet hors cadre
Monsieur Pierre BREUIL	Préfet hors cadre

CHARGES DE MISSION AUPRES DU CHEF DE L'IGA

Madame Sylvie BANOUN	Administratrice civile
Monsieur Bernard JULLIEN	Administrateur civil
Monsieur Jean Pierre MUSSO	Préfet hors cadre
Monsieur Franck PERRIEZ	Préfet hors cadre
Monsieur Michel ROSTAGNAT	Ingénieur en chef des Ponts et Chaussées

ANNEXE 2 : ORGANIGRAMME



CICC : Commission interministérielle de coordination des contrôles portant sur les fonds structurels européens
CIAP : Comité interministériel d'audit des programmes LOLF

ANNEXE 3

LISTE DES DESTINATAIRES DU RAPPORT D'ACTIVITE

Premier ministre

Ministère de l'Intérieur et de l'aménagement du territoire

Ministère de la défense

Ministère des affaires étrangères

Ministère de l'emploi, de la cohésion sociale et du logement

Ministère de l'économie, des finances et de l'industrie

Ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche
ministère de la justice

Ministère des transports, de l'équipement, du tourisme et de la mer

Ministère de la santé et des solidarités

Ministère de l'agriculture et de la pêche

Ministère de la fonction publique

Ministère de la culture et de la communication

Ministère de l'écologie et du développement durable

Ministère de l'outre-mer

Ministère délégué aux collectivités locales

Ministère délégué à l'aménagement du territoire

Assemblée nationale

Sénat

Conseil d'État

Cour des comptes

Cabinet du ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire

Cabinet du ministre de l'Outremer

Cabinet du ministre délégué aux collectivités locales

Cabinet du ministre délégué à l'aménagement du territoire

Secrétariat général du ministère de l'intérieur

Direction générale de la police nationale

Direction de la défense et de la sécurité civiles

Direction générale des collectivités locales

Délégation interministérielle à l'aménagement et à la compétitivité des territoires

Inspection générale de la police nationale

Inspection de la défense et de la sécurité civile

Direction générale de la gendarmerie générale

Inspection générale de la gendarmerie nationale

Inspection générale des finances

Inspection générale des affaires sociales

Conseil général des ponts et chaussées

Inspection générale de l'administration de l'éducation nationale et de la recherche

Inspection générale de l'agriculture

Inspection générale de l'environnement

Inspection générale des services judiciaires

Conseil général de l'agriculture, de l'alimentation et des espaces ruraux

Contrôle général économique et financier

Contrôle général des armées

Ecole nationale d'administration

Association des maires de France

Association des régions de France

Association des départements de France

ANNEXE 4

LISTE DES CONTRIBUTEURS DU RAPPORT D'ACTIVITE

Ce rapport qui décrit succinctement l'activité de tous les membres de l'IGA a été réalisé en particulier grâce aux contributions de : Béatrice Albaracin, Jacques Andrieu, Jean-Pierre Battesti, Jean-Louis Béchir, Yves Bertrand, Pierre Bourgeois, Rémi Duchêne, Pierre Duffé, Armelle Duveau, Martine Giraud, Laurence Keita, Alain Larangé, Jérôme Letier, Philippe Melchior, Valérie Peneau, Evelyne Planas, Xavier Prétot, Séverine Reymund, Philippe Sauzey, Catherine Schmitt, Marie-Louise Simoni, Myriam Sow.